

## LA STRUCTURE DES EXPLOITATIONS LAITIÈRES DANS L'UNION EUROPÉENNE\* (cf. tableaux 1 à 2 en annexe)

D'après les informations fournies par les Etats membres à la Commission européenne dans le cadre de la gestion des quotas laitiers, l'UE à 25 a compté 851.000 exploitations laitières au cours de la campagne 2006/07, dont 53 % sont situées dans les pays de l'UE à 15. Avec 96.000 producteurs en moins sur un an (947.000 en 2005/06), la baisse du nombre d'exploitations laitières (livraisons + ventes directes) s'est encore poursuivie en 2006/07.

Dans les pays de l'UE à 15, le rythme de diminution des effectifs s'est ralenti : - 5,4 % contre - 6 % au cours des précédentes campagnes. La baisse du nombre d'exploitations est beaucoup plus marquée dans les 10 nouveaux Etats membres qui ont perdu 71.000 producteurs (- 15 %).

Sur les 851.000 exploitations recensées en 2006/07, 773.000 ont livré l'intégralité de leur production à un acheteur de lait et 35.000 seulement une partie, le reste étant valorisé sous forme de lait ou de produits laitiers vendus directement sur les marchés (activité de vente directe). Enfin, 43.000 exploitations ont écoulé la totalité de leur production en vente directe.

### Les exploitations laitières européennes en 2006/07

	LIVRAISONS					VENTES DIRECTES			
	Exploitations laitières			Quantité de référence		Exploitations laitières		Quantité de référence	
	nombre	évolution (% / c-1*)	dont avec quota VD**	moyenne (litres)	évolution (% / c-1*)	nombre	évolution (% / c-1*)	moyenne (litres)	évolution (% / c-1*)
Belgique	12 600	-8,7%	945	253 301	10,0%	1 017	-7,8%	37 839	11,5%
Danemark	5 350	-9,6%	11	812 504	11,2%	15	7,1%	20 620	-35,0%
Allemagne	102 785	-4,6%	537	263 563	5,3%	1 232	-3,3%	78 911	3,9%
Grèce	6 270	-8,5%	13	126 887	9,3%	31	-3,1%	33 260	29,0%
Espagne	28 169	-7,8%	205	208 617	8,5%	501	-10,4%	124 285	8,6%
France	99 338	-3,6%	4 496	234 834	4,3%	6 011	-2,8%	53 173	2,8%
Irlande	21 872	-2,8%	20	239 437	2,9%	23	9,5%	70 943	-58,9%
Italie	43 349	-5,9%	1 366	229 341	6,1%	4 668	3,0%	60 338	1,9%
Luxembourg	923	-3,4%	3	283 912	4,0%	3	0,0%	155 919	7,3%
Pays-Bas	21 178	-5,1%	426	506 682	5,9%	457	-1,3%	164 931	3,4%
Autriche	45 695	-5,7%	13 994	56 556	6,7%	15 677	-6,7%	6 335	5,0%
Portugal	12 236	-11,6%	20	152 419	12,4%	78	-12,4%	110 483	17,0%
Finlande	15 171	-8,2%	384	154 354	9,5%	426	-11,4%	17 908	13,2%
Suède	8 335	-5,2%	30	386 301	6,1%	64	-4,5%	47 027	8,2%
Roy.-Uni	18 365	-5,6%	468	766 154	6,5%	429	-3,4%	430 367	3,9%
<b>UE 15</b>	<b>441 636</b>	<b>-5,4%</b>	<b>22 918</b>	<b>260 127</b>	<b>6,1%</b>	<b>30 632</b>	<b>-4,5%</b>	<b>38 563</b>	<b>5,7%</b>
Rép Tchèque	2 699	-6,0%	169	983 935	8,6%	197	-25,4%	12 917	9,4%
Estonie	1 341	-12,1%	156	458 387	19,0%	321	-26,5%	40 013	-6,9%
Chypre	220	-1,8%	5	630 081	2,1%	9	0,0%	261 458	-12,8%
Lettonie	21 161	-7,7%	516	32 857	14,3%	1 496	-17,3%	8 109	-11,1%
Lituanie	74 484	-12,2%	2 451	20 675	18,9%	10 248	-36,0%	11 245	46,5%
Hongrie	4 106	-14,8%	690	443 770	20,1%	2 759	76,7%	39 861	-42,9%
Malte	152	-0,7%	-	311 050	0,7%	-	-	-	-
Pologne	252 758	-11,1%	5 859	35 316	18,5%	29 609	-44,0%	6 098	41,6%
Slovaquie	711	-3,9%	79	1 406 685	6,7%	102	2,0%	101 185	27,0%
Slovénie	8 894	-6,5%	1 993	60 477	10,6%	2 333	-6,6%	9 411	-2,5%
<b>NEM</b>	<b>366 526</b>	<b>-11,1%</b>	<b>11 918</b>	<b>49 050</b>	<b>17,1%</b>	<b>47 074</b>	<b>-37,7%</b>	<b>9 940</b>	<b>41,0%</b>
<b>UE 25</b>	<b>808 162</b>	<b>-8,1%</b>	<b>34 836</b>	<b>164 397</b>	<b>9,7%</b>	<b>77 706</b>	<b>-27,8%</b>	<b>21 223</b>	<b>34,2%</b>

\* : c-1 = campagne précédente (2005/2006)

\*\* : producteurs ayant livré du lait avec un quota « ventes directes »

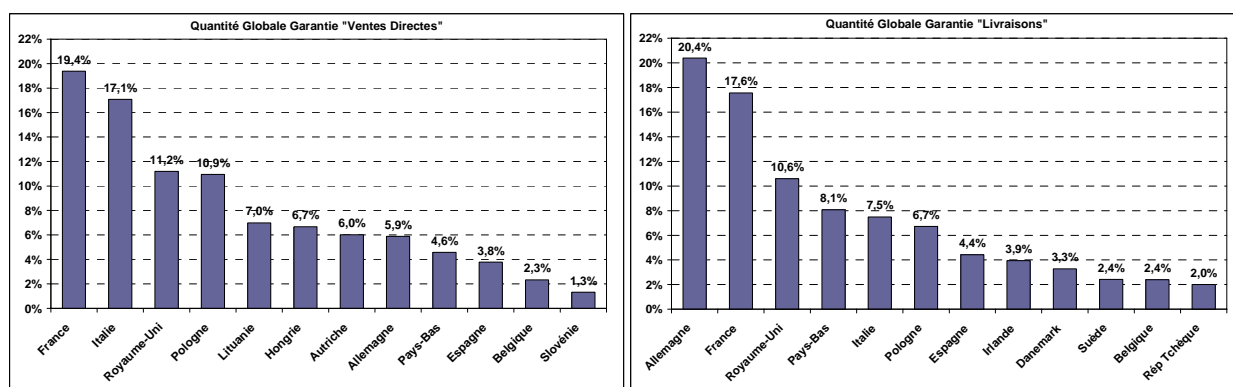
Source : Office de l'Elevage d'après la Commission Européenne (données provisoires – septembre 2007)

\* Les tableaux et les graphiques sont en annexe, de la page 69 à 77

Prédominante, la part de l'activité « livraisons » pour l'ensemble des pays de l'UE à 25 a progressé sur la campagne ; elle est passée de 89 % en 2005/06 à 91 % en 2006/07. Alors que cette part est restée constante dans les pays de l'UE à 15 (93 %), elle a progressé dans les nouveaux Etats membres en raison de la très forte baisse du nombre de vendeurs directs dans ces pays (- 38 %).

L'activité de livraison est essentiellement réalisée par les principaux pays producteurs de lait de l'UE à 15. Néanmoins, la Pologne, qui représente près de 7 % de la quantité globale garantie européenne « livraisons » de l'UE à 25, s'est placée juste derrière les 5 grands pays producteurs que sont l'Allemagne (20 %), la France (18 %), le Royaume-Uni (11 %), les Pays-Bas (8 %) et l'Italie (8 %). Pour l'activité de ventes directes, les nouveaux Etats membres sont davantage présents, notamment la Pologne (11 %), la Lituanie (7 %) et la Hongrie (7 %).

### Répartition de la Quantité Globale Garantie dans les principaux pays de l'UE



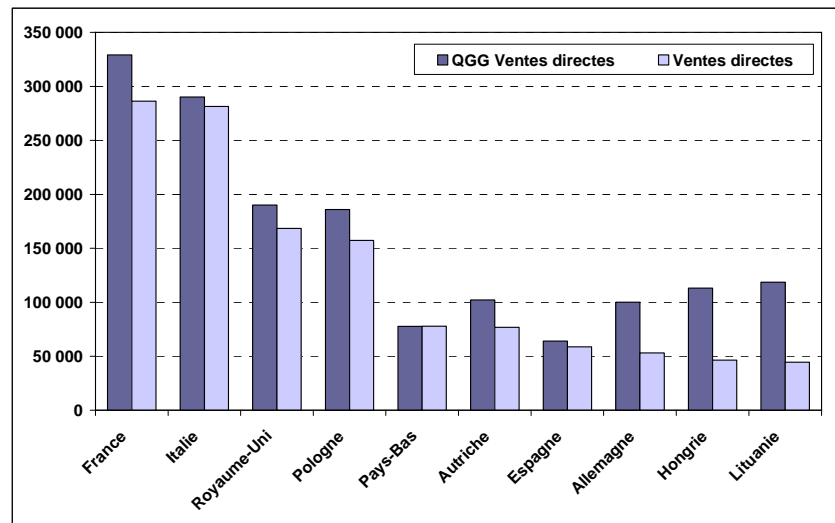
Source : Office de l'Elevage d'après la Commission Européenne

#### - « Ventes directes »

Malgré la forte hausse du nombre de producteurs « ventes directes » suite à l'adhésion des nouveaux Etats membres, notamment avec la Pologne et la Lituanie, l'activité de vente directe a fortement diminué au cours de la campagne 2006/07. L'UE n'a compté plus que 78.000 exploitations laitières « ventes directes » contre 108.000 en 2005/06.

Ce recul est associé à la forte baisse de la vente directe en Pologne (- 44 %) et en Lituanie (- 36 %). Malgré une baisse des effectifs de 29.000 producteurs, à eux seuls, ces deux pays représentent 51 % du nombre d'exploitations « ventes directes » pour seulement 15 % des ventes directes réalisés dans l'Union européenne.

**Part des ventes directes dans la quantité disponible « ventes directes »  
dans les principaux pays de l'UE**



Source : Office de l'Élevage d'après la Commission Européenne

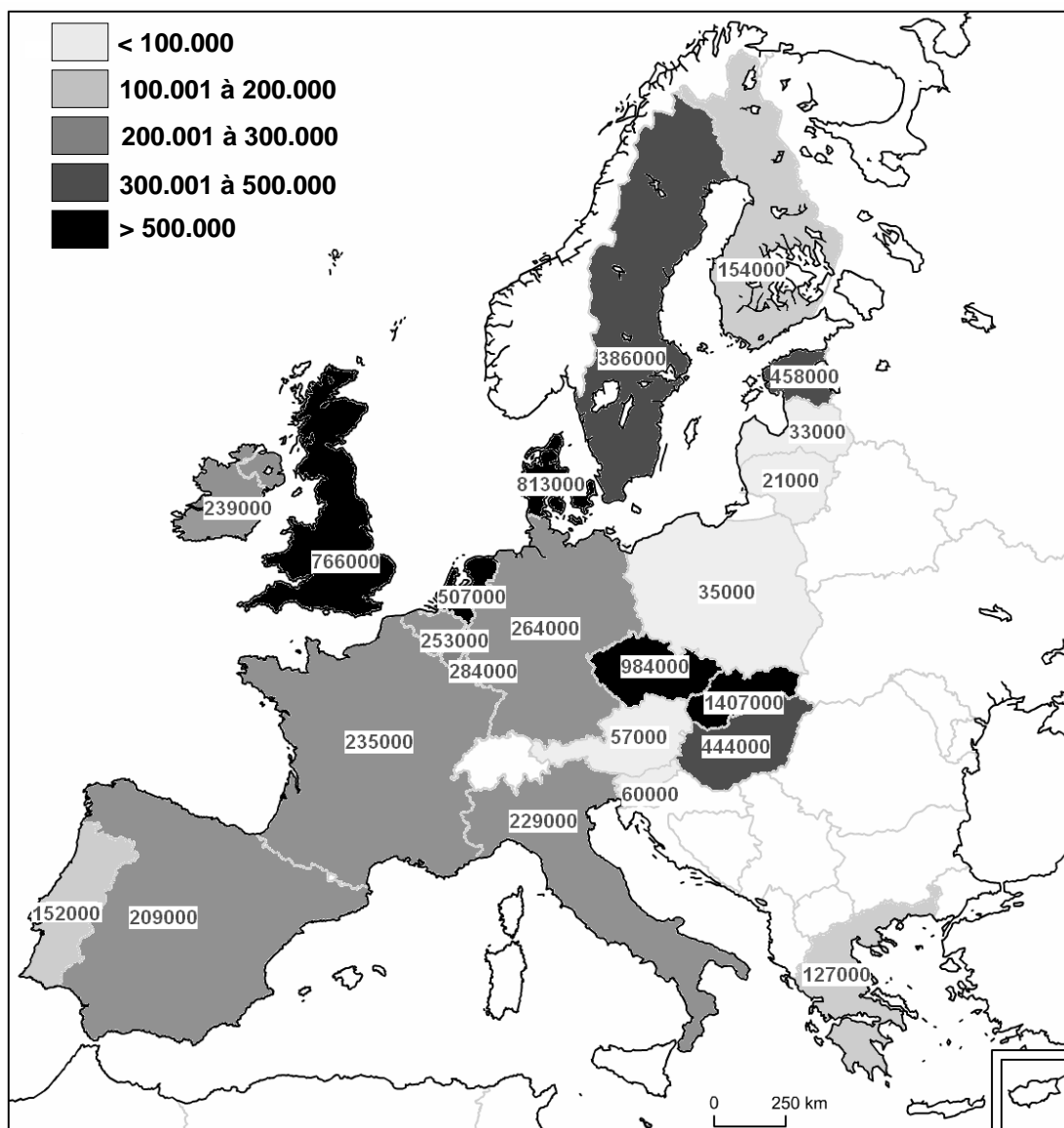
Globalement dans l'UE à 25, la vente directe poursuit son déclin avec des effectifs toujours en baisse dans les autres principaux pays, à l'exception de l'Italie (+ 3 %). Au niveau de l'UE à 15, la baisse s'est ralentie, - 4,5 % en 2006/07 contre - 6,7 % en 2005/06 ou encore - 8,6 % en 2004/05. Dans l'UE à 15, l'Autriche avec 16.000 exploitations (20 % des producteurs « ventes directes » de l'UE) a perdu 1.100 producteurs (- 6,7 %).

Les sous-réalisations restent importantes dans l'activité « ventes directes » même si les écarts par rapport à la quantité globale garantie se réduisent. Les principales sous-réalisations concernent la Lituanie (62 % de sa référence nationale « vente directe ») et la Hongrie (59 %), suivies par l'Allemagne (47 %) et la France (42 %).

**- « Livraisons »**

Au niveau de l'activité de livraisons, pour les 808.000 exploitations laitières européennes, la quantité de référence moyenne par exploitation s'élève à 164.000 litres de lait (150.000 litres en 2005/06). La référence moyenne est très disparate selon les Etats membres, comprise dans une fourchette allant de 21.000 litres (Lituanie) à 1.407.000 litres (Slovaquie), correspondant à des types d'exploitations très différents.

Quantité moyenne de référence disponible par exploitation en litres (campagne 2006/07)



Source : Office de l'Élevage d'après la Commission Européenne

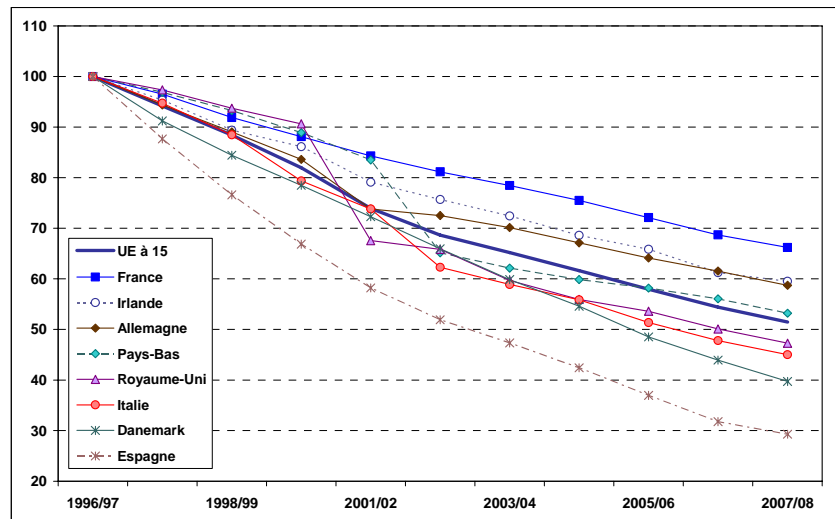
En 2006/07, pour les 442.000 producteurs recensés dans les pays de l'UE à 15, la quantité de référence moyenne a progressé en moyenne de 15.000 litres pour s'établir à 260.000 litres. Au cours des quatre dernières campagnes, pour 87.000 producteurs de moins, la quantité de référence moyenne par producteur a augmenté de 44.000 litres. Dans les nouveaux Etats membres, la référence moyenne n'a pas dépassé pas 50.000 litres par exploitation.

Au cours de la campagne 2006/07, la baisse du nombre d'exploitations laitières « livraisons » dans l'UE à 15 s'est poursuivie mais à un rythme plus modéré que celui des deux dernières campagnes. Les effectifs de producteurs diminuent ainsi de 5,4 %, avec des évolutions supérieures à la moyenne européenne pour l'Espagne, l'Italie, le Portugal, le Danemark et la Finlande.

En Allemagne et au Royaume-Uni, la restructuration reste importante comme en 2005/06. En revanche, elle s'est accélérée aux Pays-Bas avec des effectifs en baisse de 5,1 %, contre 3 % sur les deux précédentes campagnes.

En France, la baisse du nombre de producteurs « livraisons » s'est ralentie également au cours de la campagne 2006/07. Les effectifs diminuent de 3,6 %, contre 4,5 % lors des deux précédentes campagnes. Dans cette activité, 99.000 exploitations laitières sont dénombrées en France dont 4.500 ont une activité mixte (livraisons + ventes directes). La référence moyenne s'élève à 235.000 litres.

**Evolution du nombre d'exploitations laitières - « livraisons »**  
(Base 100 en 1996/97)



Source : Office de l'Élevage d'après la Commission Européenne

## LA PRODUCTION DANS L'UNION EUROPÉENNE

(cf. tableaux 1 à 3 en annexe)

### - Les quotas laitiers dans l'Union Européenne en 2006/07

Le tableau ci-dessous précise pour chacun des Etats membres la répartition des quantités globales garanties selon les activités livraisons/ventes directes, pour la campagne 2006/07.

#### Quantités de référence nationales fixées pour la campagne 2006/07 Règlement (CE) n° 607/2007

	Activité Livraisons	Activité Ventes directes
Belgique	3 262 990	63 993
Danemark	4 477 305	319
Allemagne	27 908 872	94 274
Grèce	819 561	952
Espagne	6 050 261	66 689
France	24 006 673	350 304
Irlande	5 393 314	2 450
Italie	10 280 494	249 566
Luxembourg	269 899	495
Pays-Bas	11 052 450	77 616
Autriche	2 653 537	110 604
Portugal	1 920 948	8 876
Finlande	2 412 010	7 800
Suède	3 316 415	3 100
Royaume-Uni	14 554 080	128 617
<b>Total UE à 15</b>	<b>118 378 808</b>	<b>1 165 657</b>
Chypre	142 777	2 423
Estonie	633 434	12 934
Hongrie	1 879 678	110 382
Lituanie	1 586 146	118 693
Lettonie	715 404	13 244
Malte	48 698	-
Pologne	9 192 243	187 900
Rép. Tchèque	2 735 310	2 621
Slovaquie	1 030 037	10 751
Slovénie	553 477	23 161
<b>Total UE à 10</b>	<b>18 517 204</b>	<b>482 109</b>
<b>Total UE à 25</b>	<b>136 896 013</b>	<b>1 647 765</b>

tonnes  
Source : Commission Européenne

### - Le bilan de la campagne 2006/07 (livraisons)

Les livraisons de lait de vache réalisées dans l'Union européenne au cours de la campagne laitière 2006/2007 ont été relativement stables par rapport à celles de la précédente campagne. Avec une collecte brute de **132,8 millions de tonnes**, elles marquent une très légère progression par rapport à 2005/06, 224.000 tonnes supplémentaires (+ 0,2 %).

La contribution des dix nouveaux Etats membres à la production laitière européenne en 2006/07 reste inchangée à hauteur de 13 % ; elle représente 17,3 millions de tonnes.

Au cours de la campagne, le correctif matière grasse qui s'applique dans 17 Etats membres, s'est élevé à 2,1 millions de tonnes. Corrigée de l'effet matière grasse, la collecte de la campagne 2006/07 est ainsi passée de 132,8 millions de tonnes à 134,9 millions de tonnes.

Le correctif matière grasse est en net recul par rapport à celui de la campagne 2005/06, il diminue de 434.000 tonnes (- 17 %) dont 380.000 tonnes sont à l'initiative des pays de l'UE à 15. Parmi les 25 Etats membres, la France enregistre le plus fort recul du correctif matière grasse (- 178.000 tonnes), suivie par l'Allemagne (- 121.000 tonnes), les Pays-Bas (- 57.000 tonnes) et la Pologne (- 54.000 tonnes).

Le bilan de la campagne 2006/07 pour l'ensemble des pays de l'Union européenne à 25 s'est caractérisé par une collecte corrigée très en-deçà de la référence globale.

**Le niveau de sous-réalisation de l'Union à 25 s'est élevé à 1,925 million de tonnes** dont 1,070 million est attribuable aux seuls 10 nouveaux Etats membres.

**Bilan de la campagne laitière 2006/07 pour l'activité « livraisons » (en tonnes)**

	Quantité Globale Garantie (QGG)	Quantité disponible (1)	Collecte brute	Correctif MG	Collecte corrigée (2)	Bilan 2006/07 (3)	Bilan en % de la QGG
Belgique	3 262 990	3 287 346	3 046 371	203 014	3 249 385	- 37 961	- 1,2 %
Danemark	4 477 305	4 477 305	4 505 925	0	4 505 925	28 620	0,6 %
Allemagne	27 908 872	27 903 012	27 273 183	638 485	27 911 668	8 656	0,0 %
Grèce	819 561	819 451	738 285	36 794	775 079	- 44 372	- 5,4 %
Espagne	6 050 261	6 052 815	5 866 136	94 195	5 960 331	- 92 484	- 1,5 %
France	24 006 673	24 027 765	23 098 366	292 877	23 391 243	- 636 523	- 2,7 %
Irlande	5 393 314	5 394 083	5 213 803	165 592	5 379 395	- 14 688	- 0,3 %
Italie	10 280 494	10 239 951	10 857 574	0	10 857 574	617 623	6,0 %
Luxembourg	269 899	269 912	258 145	12 491	270 637	725	0,3 %
Pays-Bas	11 052 450	11 052 431	10 828 259	254 924	11 083 183	30 751	0,3 %
Autriche	2 653 537	2 661 854	2 682 375	66 194	2 748 569	86 715	3,3 %
Portugal	1 920 948	1 920 948	1 831 841	35 281	1 867 123	- 53 825	- 2,8 %
Finlande	2 412 010	2 411 952	2 340 588	0	2 340 588	- 71 364	- 3,0 %
Suède	3 316 415	3 316 415	3 117 889	0	3 117 889	- 198 526	- 6,0 %
Royaume-Uni	14 554 080	14 492 531	13 839 607	173 566	14 013 173	- 479 357	- 3,3 %
<b>UE à 15</b>	<b>118 378 808</b>	<b>118 326 801</b>	<b>115 498 347</b>	<b>1 973 415</b>	<b>117 471 762</b>	<b>773 090</b>	-
Rép Tchèque	2 735 310	2 735 310	2 681 830	0	2 681 830	- 53 480	- 2,0 %
Estonie	633 434	633 138	592 988	0	587 492	- 45 647	- 7,2 %
Chypre	142 777	142 776	140 807	2 607	143 415	638	0,4 %
Lettonie	715 404	716 154	610 302	26 665	636 967	- 79 186	- 11,1 %
Lituanie	1 586 146	1 586 146	1 324 682	28 718	1 353 400	- 232 746	- 14,7 %
Hongrie	1 879 678	1 876 785	1 551 624	0	1 551 624	- 325 161	- 17,3 %
Malte	48 698	48 698	41 237	0	41 237	- 7 461	- 15,3 %
Pologne	9 192 243	9 194 165	8 899 613	67 783	8 967 396	- 226 769	- 2,5 %
Slovaquie	1 030 037	1 030 157	962 536	4 065	966 601	- 63 556	- 6,2 %
Slovénie	553 477	554 023	518 480	0	518 480	- 35 543	- 6,4 %
<b>NEM 10</b>	<b>18 517 204</b>	<b>18 518 324</b>	<b>17 324 099</b>	<b>129 839</b>	<b>17 448 442</b>	<b>638</b>	-
<b>UE à 25</b>	<b>136 896 013</b>	<b>136 845 125</b>	<b>132 822 445</b>	<b>2 103 254</b>	<b>134 920 204</b>	<b>773 728</b>	-

Source : Office de l'Elevage d'après la Commission Européenne (données provisoires – septembre 2007)

(1) La quantité disponible pour une campagne est la quantité globale garantie (quantité de référence) ajustée des adaptations définitives (livraisons ↔ ventes directes) et des ajustements temporaires (livraisons ↔ ventes directes)

(2) collecte corrigée = collecte brute + correctif matière grasse

(3) bilan = collecte corrigée – quantité disponible. Un bilan > 0 = dépassement et inversement un bilan < 0 = sous-réalisation

La somme des bilans de chaque pays pour le total UE à 15, NEM 10 et UE à 25 correspond uniquement à la somme des dépassements des pays ayant une collecte corrigée > quantité disponible et donc redevables d'une pénalité à la Commission européenne.

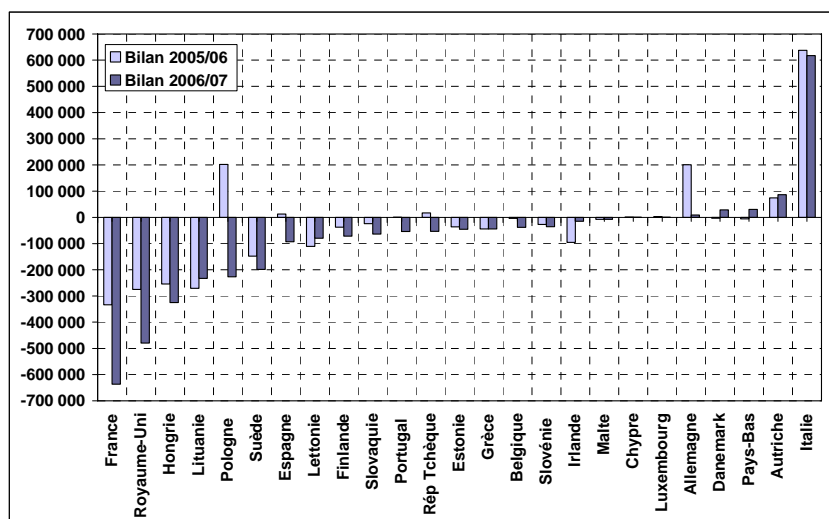
## PRODUCTION LAITIÈRE/UE

Comme en 2005/06, la France a enregistré la plus forte sous-réalisation de l'UE à 25 (- 637.000 tonnes), un volume qui a pratiquement doublé par rapport aux 333.000 tonnes de sous-réalisation fin mars 2006. Viennent ensuite le Royaume-Uni (- 479.000 tonnes) puis la Hongrie (- 325.000 tonnes), la Lituanie (- 233.000 tonnes) et la Pologne (- 227.000 tonnes).

Sur les 25 Etats membres, 7 ont été en dépassement au cours de la campagne 2006/07. La somme des dépassements, assiette du prélèvement, a fortement diminué au cours de la campagne, à seulement 774.000 tonnes contre 1.148.000 tonnes au cours de la précédente campagne. Comme en 2005/06, l'Italie affiche le plus important dépassement de l'UE à 25 (618.000 tonnes), loin devant les autres pays en dépassement que sont l'Autriche (87.000 tonnes), les Pays-Bas (31.000 tonnes), le Danemark (29.000 tonnes), l'Allemagne (9.000 tonnes), le Luxembourg et Chypre.

A l'ensemble de ces dépassements correspond un prélèvement total de 221 millions d'euros. Avec un dépassement qui représente 6 % de sa référence nationale, l'Italie est redevable à elle seule de près de 80 % de ce montant (176 millions d'euros).

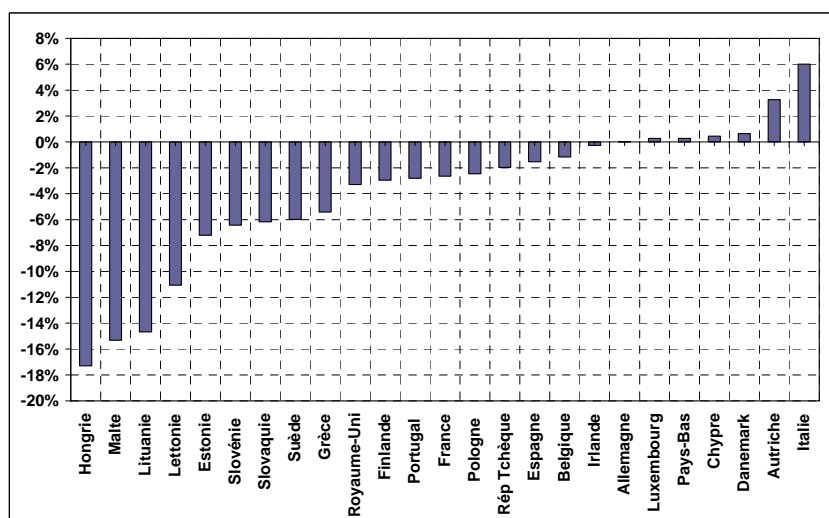
### Bilans des campagnes 2005/06 et 2006/07 dans l'UE à 25 (tonnes)



Source : Commission Européenne (données provisoires – septembre 2007)

Au regard du bilan de la campagne 2006/07 exprimé en pourcentage de la référence nationale, ce sont les nouveaux Etats membres qui affichent les plus importantes sous-réalisations.

### Bilan de la campagne 2006/07 dans l'UE à 25 (% de la quantité globale garantie)



Source : Commission Européenne (données provisoires – septembre 2007)

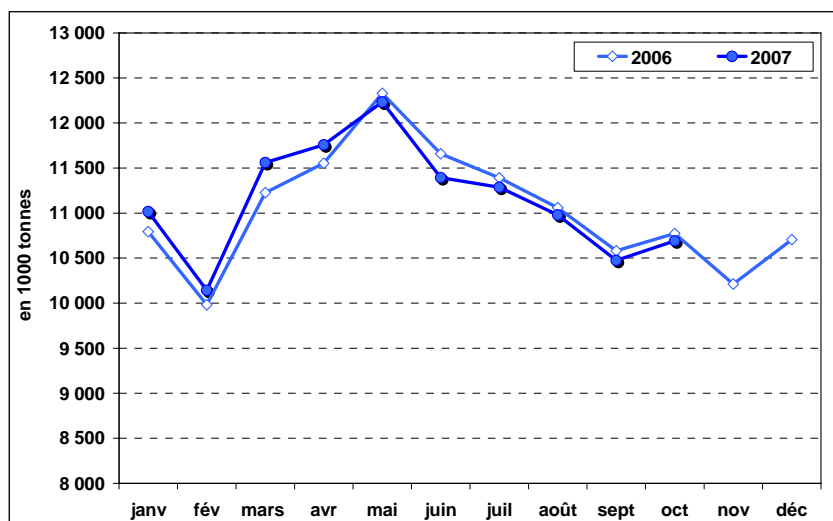
**- La collecte européenne en 2007 (année civile)**

Selon les derniers chiffres disponibles pour l'ensemble des pays européens, la collecte de l'UE à 27 est globalement stable sur les 10 premiers mois de l'année 2007, avec seulement 0,2 % de plus qu'à fin octobre 2006 (+ 187.000 tonnes).

La collecte européenne a été particulièrement dynamique en début d'année. En cumul de janvier à fin avril 2007, elle marque une progression de 2,1 % par rapport à la même période de 2006 (+ 922.000 tonnes). Liée à la reprise de la collecte sur les derniers mois de la campagne 2006/07, cette hausse est surtout imputable aux grands pays producteurs européens : Allemagne (+ 3,9 %), France (+ 1,7 %), Pologne (+ 4,2 %) et Pays-Bas (+ 2,5 %).

Toutefois, cette avance a été fortement atténuée les mois suivants, elle n'était plus que de 0,4 % à fin août (+ 374.000 tonnes). Dès le mois de mai, la collecte européenne est tombée en-dessous des niveaux de 2006 en raison des baisses particulièrement importantes au Royaume-Uni, en Suède, en Espagne et en Pologne. La France a également fortement contribué à ce phénomène avec une collecte très affaiblie au printemps (- 4,2 % en mai, - 4,5 % en juin).

**Collecte mensuelle dans l'UE à 27 (tonnes)**

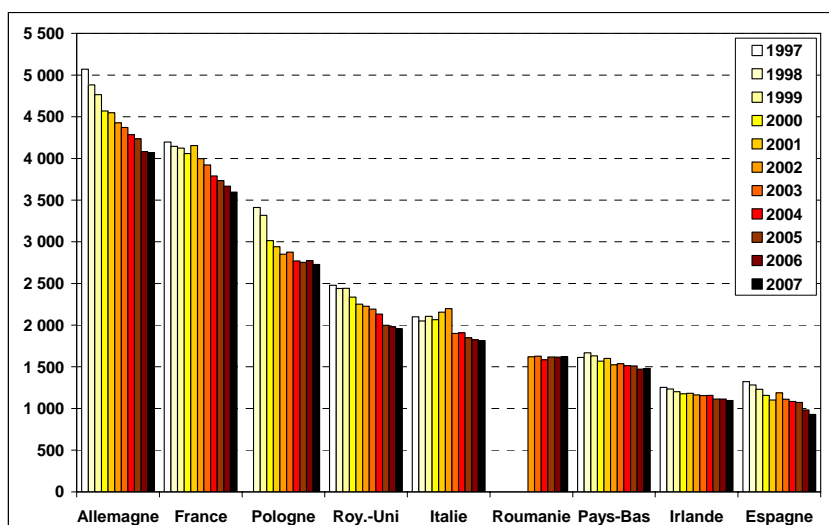


Source : Office de l'Elevage d'après Eurostat et statistiques nationales

D'après les dernières estimations, la collecte de l'UE à 27 devrait rester globalement stable sur les deux derniers mois. Sur les 12 mois de l'année 2007, la hausse attendue est de 0,1 % (67.000 tonnes).

En ce qui concerne le cheptel laitier, pour les 9 principaux pays détenteurs de vaches laitières de l'UE (cf. graphique ci-dessous), les effectifs ont continué de reculer comme les années précédentes. Néanmoins, d'après l'enquête de mai-juin, la baisse du cheptel s'est ralentie. Pour ce groupe de pays, le recul en 2007 serait légèrement inférieur à celui des deux années passées, avec seulement - 1,1 %, contre - 1,9 % en 2006 et - 1,7 % en 2005.

Evolution des effectifs de vaches laitières (1000 têtes)



Source : Eurostat – enquête de mai-juin

La baisse du cheptel laitier est générale à l'ensemble de ces pays à l'exception des Pays-Bas et de la Roumanie qui affichent une hausse, respectivement de + 0,5 % et + 0,2 %.

La plus forte baisse est enregistrée par la **France** où les effectifs de vaches laitières ont diminué au même rythme que l'année dernière : - 1,9 % (- 69.000 têtes) contre - 1,8 % en 2006. Cette baisse constitue un des freins les plus importants à une véritable reprise de la collecte sur les derniers mois de l'année.

En plus de l'impact de la baisse du cheptel de 1,2 %, le **Royaume-Uni** a été fortement pénalisé par les inondations de l'été. A fin octobre 2007, le retard de production a atteint près de 2 %. Les pluies supérieures à la normale dans certaines régions ont conduit à une utilisation plus importante de fourrages pour l'alimentation des vaches au cours de l'été. Les conséquences de ces conditions climatiques devraient freiner une vraie reprise de la collecte à l'hiver avec des fourrages chers et des rations réduites.

Grâce à une collecte très dynamique en début de période, l'**Allemagne**, premier pays producteur de l'UE à 27, a affiché à l'issue des 10 premiers mois de l'année une collecte en hausse de 1,7 % (+ 383.000 tonnes), même si elle a connu un net ralentissement à partir du mois de mai en raison des conditions climatiques très sèches. Contrairement aux autres grands pays, les effectifs de vaches laitières sont restés globalement stables en 2007 (- 0,3 %) ; un important mouvement de décapitalisation était intervenu en 2006 (- 3,7 %). Les conséquences de la sécheresse sur les disponibilités en fourrages seront des limites à une reprise de la collecte sur les derniers mois de l'année. Il n'en demeure pas moins que la collecte brute de 2007 sera supérieure à celle de 2006, de l'ordre de 1,4 %.

Depuis le début de l'année 2007, la collecte progresse en **Italie**. En cumul sur les 10 premiers mois de l'année, elle augmente de 1,6 %. Sur la même période, la collecte accuse un recul important en **Espagne** (- 1 %) et en **Suède** (- 4,4 %) où aucun rattrapage sensible ne semble en mesure de se produire en fin de période.

Comme en 2006, les **Pays-Bas**, l'**Irlande** et le **Danemark** restent dynamiques sur l'année 2007 malgré un ralentissement depuis l'été. A l'issue des 12 mois, les Pays-Bas devraient afficher une hausse de leur collecte de près de 1 %, et l'Irlande un léger recul. L'évolution attendue au Danemark sur l'année serait une légère progression (+ 0,4 %).

De janvier 2007 à la fin du mois d'octobre, 5 des **nouveaux Etats membres** ont témoigné d'un vrai potentiel de croissance : la Lituanie (+ 5,3 %), la Lettonie (+ 8,7 %), la République tchèque (+ 2,4 %), la Roumanie (+ 3,3 %), et la Slovénie (+ 4,6 %). Seuls deux pays enregistrent des baisses de collecte, il s'agit de la Pologne (- 1,1 %) et de la Hongrie (- 3,1 %). La chute de la collecte en Pologne depuis le début du printemps serait liée à l'obligation des installations de répondre aux normes communautaires qui contraint certaines exploitations à cesser leur activité.

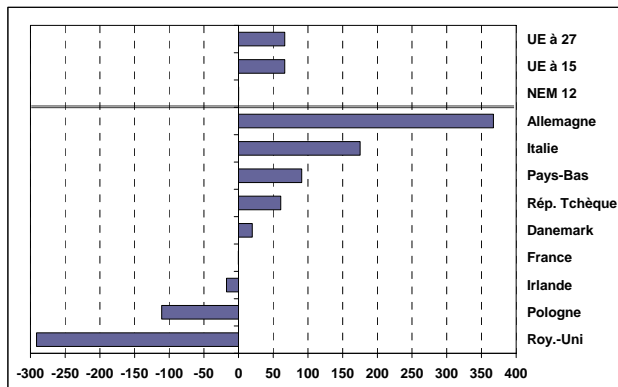
**Evolution de la collecte**

(% par rapport à la même période de 2006)

	Cumul 10mois 2007	oct-07	nov-07	Prévisions 2007
Allemagne	1,7%	0,0%	-	1,4%
France	-0,4%	-0,8%	0,5%	0,0%
Roy.-Uni	-1,9%	-2,8%	-	-2,1%
Pays-Bas	1,1%	1,2%	-	0,9%
Italie	1,6%	2,4%	-	1,8%
Irlande	0,1%	-0,9%	-	-0,3%
Danemark	0,6%	-0,5%	-	0,4%
<b>UE à 15</b>	<b>0,2%</b>	<b>-0,6%</b>	-	<b>0,1%</b>
Pologne	-1,1%	-3,5%	-	-1,3%
Rép. Tchèque	2,4%	3,6%	-	2,5%
<b>UE à 27</b>	<b>0,2%</b>	<b>-0,8%</b>	-	<b>0,1%</b>

**Ecart de collecte**

(2007\* par rapport à 2006 en 1000 tonnes)



\* : à partir d'estimations pour les derniers mois de l'année 2007

Source : Office de l'Elevage d'après Eurostat / statistiques nationales

**- Une premier bilan de la campagne 2007/08 dans l'UE à 27 (livraisons)**

Dès les premiers mois de la campagne 2007/08, la collecte européenne s'établit en-dessous des niveaux de l'année précédente. D'après les dernières données officielles disponibles, sur les sept premiers mois de la campagne 2007/08 (avril à octobre 2007), **la collecte dans l'UE à 27 serait en baisse de 0,7 %**, soit un recul de 530.000 tonnes par rapport au bas niveau enregistré un an auparavant.

Cette évolution est générale dans les pays de l'UE à 27, avec toutefois une baisse plus marquée dans les nouveaux Etats membres (- 1,5 %) que dans les pays de l'UE à 15 (- 0,5 %).

C'est en France que la situation est la plus préoccupante avec le retard de production le plus élevé de l'Union à 25. A l'issue des sept premiers mois de la campagne, la France a enregistré une baisse de la collecte brute de 203.000 tonnes (- 1,5 %). Elle est suivie par deux autres grands pays producteurs que sont le Royaume-Uni (- 2,3 %) et la Pologne (- 3,2 %) ; viennent ensuite la Suède (- 5,6 %), l'Espagne (- 1,9 %), la Bulgarie (- 9,1 %) et la Hongrie (- 5 %).

A l'inverse, sur la même période, la collecte a progressé en Allemagne (+ 0,6 %), de même qu'en Italie (+ 1,9 %) et aux Pays-Bas (+ 0,6 %). Parmi les nouveaux Etats membres, la République tchèque affiche une hausse de 2,8 % et les Pays Baltes restent très dynamiques (+ 7,1 % en Lettonie et + 2,9 % en Lituanie).

Enfin, la collecte est relativement stable en Irlande (+ 0,3 %) et au Danemark (+ 0,1 %).

Comme en 2005/06 et en 2006/07, onze pays<sup>1</sup> ont bénéficié sur la campagne 2007/08 d'une augmentation de leur référence nationale de 0,5 %, hausse qui pourrait éventuellement laisser présager une hausse de la collecte sur les derniers mois de la campagne en cours. Néanmoins, ce potentiel d'augmentation en fin de campagne est limité par la baisse du cheptel laitier de l'Union européenne.

<sup>1</sup> Allemagne, France, Royaume-Uni, Pays-Bas, Danemark, Belgique, Suède, Autriche, Finlande, Portugal et le Luxembourg

## LES MARCHES EUROPEENS

### LES FABRICATIONS (cf. tableaux 4 à 7 en annexe)

Le bilan sur l'année 2007 contraste fortement avec les tendances dégagées en 2006, année qui était caractérisée par un recul important de l'ensemble des fabrications dans l'Union européenne à 25. Seul, le segment des fromages a été dynamique (fromages : + 2,8 %, beurre : - 3,6 %, poudre grasse : - 8,7 %, poudre de lait écrémé : - 9,7 %).

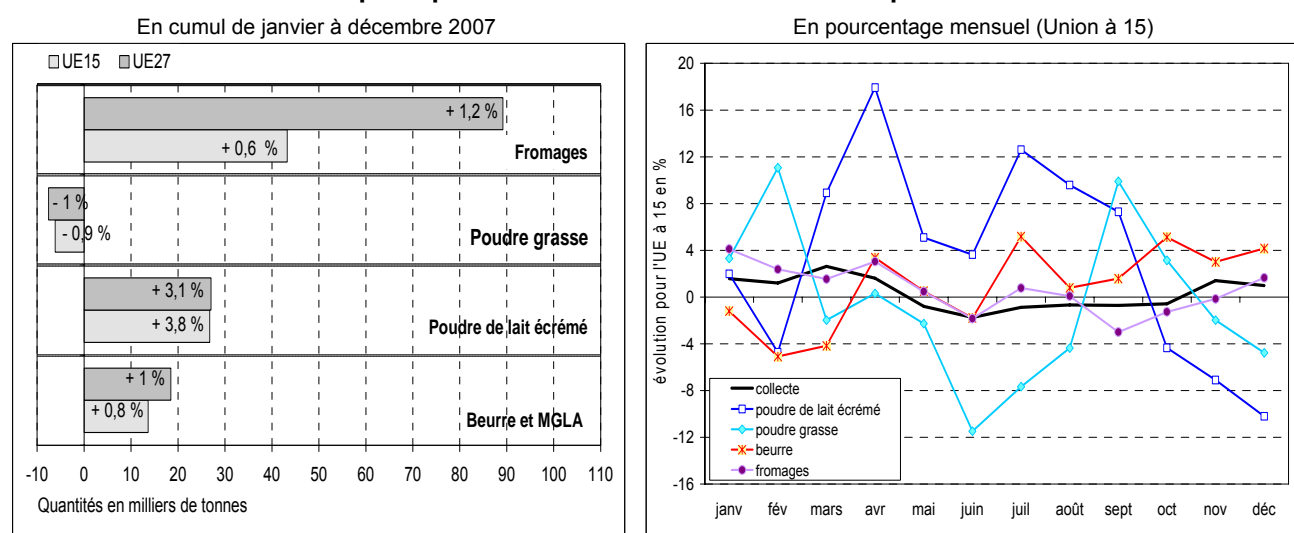
Liées en partie à la reprise de la production de lait dans l'UE en 2007, (+ 0,1 %), les fabrications des produits industriels se sont redressées en 2007, à l'exception des poudres grasses (- 1 %). La reprise des fabrications de beurre (+ 1 %) a été générale à l'ensemble des grands pays laitiers : Allemagne, France, Royaume-Uni, Pays-Bas, Pologne. Pour la poudre de lait écrémé, l'UE a largement tiré profit de la demande mondiale croissante, avec une augmentation soutenue des fabrications (+ 3,1 %) et des exportations.

Enfin, la progression des fabrications de fromages s'est maintenue, mais à un rythme plus modéré que celui des années précédentes.

Grâce à une collecte de lait très dynamique (+ 1,7 %), l'Allemagne a fortement développé ses fabrications de produits industriels, notamment de poudre de lait écrémé (+ 19,4 %). En revanche, ses fabrications de fromages ont été stables contrairement à ce qui s'est passé dans la plupart des autres pays européens qui ont privilégié ce produit. Avec une collecte également en hausse, les Pays-Bas et la Pologne ont relancé leurs fabrications en particulier de fromages et de beurre.

Sur l'année, avec une collecte en léger repli, la France a participé à la progression des fabrications de fromages et de beurre mais est restée absente sur le segment des poudres (- 8,2 %).

### Évolution des principales fabrications dans l'Union européenne en 2007



#### - Les fabrications de fromages

La hausse des fabrications des deux dernières années dans les pays de l'Union européenne à 25 (+ 1,8 % en 2005 et + 2,8 % en 2006) s'est poursuivie en 2007 avec cependant un certain ralentissement.

Dans l'Union européenne, élargie à 27 au 1<sup>er</sup> janvier 2007 avec l'adhésion de la Roumanie et de la Bulgarie, les chiffres à fin septembre (janvier à fin septembre 2007) font état d'une hausse des fabrications de 1,3 %. Cette progression a du se ralentir légèrement en fin d'année 2007 pour passer à 1,2 %, soit un volume supplémentaire de l'ordre de 97.000 tonnes par rapport à l'année 2006. Dans les pays de l'Union européenne à 15, qui fabriquent 86 % des fromages européens, la hausse sur l'année ne serait que de 0,6 % (+ 43.000 tonnes), en net ralentissement par rapport aux 2,2 % de croissance en 2006. Les nouveaux Etats membres afficheraient une hausse de plus de 5 % (+ 53.000 t), rythme de progression qui se ralentit également. Grâce au dynamisme de la Pologne et de la Lituanie essentiellement, ces pays contribuent en 2007 à plus de la moitié de la hausse des fabrications de fromages de l'Union européenne, contre à peine 30 % en 2006.

La hausse des fabrications de fromages sur les 9 premiers mois de l'année 2007 est le fait en premier lieu du Danemark qui, après une année 2006 difficile, a affiché la plus forte hausse de l'Union (+ 9,7 %, + 24.000 t). Il est suivi de près par la Pologne (+ 5,3 %, + 23.000 t), la France (+ 1,6 %, + 19.900 t), les Pays-Bas (+ 3,2 %) et la Lituanie (+ 29,2 %). Parmi les grands pays laitiers européens, les fabrications de fromages n'ont diminué qu'au Royaume-Uni et en Italie, elles baissent de respectivement 4,2 % et 1,4 %.

Fin septembre, alors que les fabrications progressent dans l'UE à 15 (+ 0,8 %) et dans les 10 nouveaux Etats membres (+ 5,1 %), la situation est inversée en Roumanie et en Bulgarie. Ces derniers pays (à peine 2 % de la production européenne), accusent un recul de 1,8 %.

En Allemagne, premier pays producteur de fromages de l'Union devant la France, le rythme de progression des fabrications s'est ralenti nettement en 2007. De janvier à fin septembre 2007, elles ont augmenté de seulement 0,6 %, contre près de 3,5 % en 2005 et 2006.

En 2007, d'après le panel de consommateurs GFK-UBIFRANCE, la consommation de fromages des ménages en Allemagne est restée globalement stable sur les 10 premiers mois de l'année (+ 0,1 %). Ce chiffre pourrait être revu à la baisse en raison des conséquences probables de la forte augmentation du prix des fromages en fin d'année (environ + 30 % pour les pâtes pressées en octobre et novembre 2007) sur la consommation des ménages. Malgré une consommation atone, la demande extérieure est restée ferme. D'après UBIFRANCE, les exportations allemandes progressent de 7 % sur les 8 premiers mois de 2007, portées par la demande européenne (+ 6 % avec l'Italie comme 1<sup>er</sup> débouché) et des Pays Tiers (+ 11 %, dont la Russie + 13 %).

### Evolution des fabrications de fromages

	Cumul 9 mois 2007 (janv. à fin sept.)		2007 Prévisions	2006 Rappel
	évol. %	écart (t)	évol. %	évol. %
Allemagne	0,6	8 600	-0,1	3,4
France	1,6	19 900	2,8	0,5
Italie	-1,4	-11 100	-1,2	1,5
Pays-Bas	3,2	17 000	2,9	7,1
Royaume-Uni	-4,2	-12 800	-6,3	3,4
Danemark	9,7	24 000	4,8	-5,6
<b>UE 15</b>	<b>0,8</b>	<b>42 600</b>	<b>0,6</b>	<b>2,2</b>
Pologne	5,3	23 000	4,9	10,5
<b>UE 27</b>	<b>1,3</b>	<b>76 800</b>	<b>1,2</b>	-

Source : Office de l'Elevage d'après EUROSTAT, ZMP et statistiques nationales

**- La poudre grasse<sup>1</sup>**

Après l'important recul des fabrications de poudres grasses au cours de l'année 2006 (- 8,7 % dans l'UE à 25), le bilan sur les 9 premiers mois de 2007 est plus positif. Avec des évolutions très disparates entre les Etats membres, fin septembre, l'UE à 27 a affiché un recul de ses fabrications de seulement 1,2 %. Les prévisions sur l'année montrent que la situation devrait rester relativement stable au cours des derniers mois de l'année, pour arriver à un recul de 1 % à fin décembre 2007 (- 7.600 tonnes).

Dans les pays de l'UE à 15, la situation fin septembre a montré déjà un léger recul des fabrications (- 0,8 %), situation qui ne devrait que très légèrement évoluer en fin de période (- 0,9 % à fin décembre). Parmi les Etats membres, l'Allemagne a effectué une nette reprise de ses fabrications (+ 5,1 %, + 5.600 t) après deux années de repli important. Néanmoins, la hausse en Allemagne et aux Pays-Bas (+ 1,8 %) n'a pas permis de totalement compenser la forte baisse des fabrications de poudre grasse en France (- 6,6 %).

En France, la situation devrait se dégrader à nouveau ; le recul estimé à fin décembre s'élève à 8,2 %, ce qui représente 13.000 t de moins par rapport au volume fabriqué en 2006, les industriels français ayant privilégié les fabrications de fromages et d'ultra-frais.

**Evolution des fabrications de poudres grasses**

	<b>Cumul 9 mois 2007</b> <i>(janv. à fin sept.)</i>		<b>2007</b> <i>Prévisions</i>	<b>2006</b> <i>Rappel</i>
	évol. %	écart (t)	évol. %	évol. %
France	-6,6	-7 800	-8,2	-17,9
Allemagne	5,1	5 600	6,6	-4,7
Pays-Bas	1,8	1 500	2,1	0,8
Danemark	0,1	100	0,4	-1,4
Belgique	-0,4	-200	-1,9	-12,1
<b>UE 15*</b>	<b>-0,8</b>	<b>-3 900</b>	<b>-0,9</b>	<b>-6,4</b>
Pologne	5,0	1 400	2,1	-30,3
<b>UE 27*</b>	<b>-1,2</b>	<b>-6 600</b>	<b>-1,0</b>	<b>-</b>

Source : Office de l'Elevage d'après EUROSTAT, ZMP et statistiques nationales  
\* : hors chiffres du Royaume-Uni, Lettonie, Slovaquie (indisponibles sur l'année 2007)

**- La poudre de lait écrémé<sup>1</sup>**

Contrairement à la poudre grasse, les fabrications de poudres de lait écrémé se sont redressées très nettement au cours des premiers mois de l'année 2007.

Un bilan après les 9 premiers mois de 2007 montre une nette progression des fabrications de poudre de lait écrémé dans les 27 Etats membres (+ 6,8 %, + 46.000 t). Elle devrait néanmoins ralentir en fin de période pour atteindre 3,1 % sur l'année.

Dans les pays de l'UE à 15, l'importante reprise des fabrications de poudre de lait écrémé fin septembre tient essentiellement au dynamisme des fabrications en Allemagne (+ 26 %) mais également en Irlande (+ 27 %) et en Belgique (+ 20 %).

<sup>1</sup> Les chiffres de fabrications de poudres sont indisponibles pour le Royaume-Uni, la Lettonie et la Slovaquie.

En revanche, en France, premier pays producteur de poudre de lait au niveau européen, les fabrications ont fortement diminué sur la période (- 7 %) ; il en est de même aux Pays-Bas (- 17,2 %).

#### Evolution des fabrications de poudres de lait écrémé

	Cumul 9 mois 2007 (janv. à fin sept.)		2007 Prévisions	2006 Rappel
	évol. %	écart (t)	évol. %	évol. %
France	-7,0	-14 600	-8,2	-3,2
Allemagne	26,2	38 200	19,6	-17,6
Irlande	27,4	15 900	19,0	23,9
Pays-Bas	-17,2	-6 800	-20,9	-12,7
Belgique	20,1	10 100	15,2	-8,8
<b>UE 15</b>	<b>6,9</b>	<b>38 100</b>	<b>3,8</b>	<b>-7,7</b>
Pologne	2,8	2 700	-4,9	-11,1
<b>UE 27</b>	<b>6,8</b>	<b>45 800</b>	<b>3,1</b>	<b>-10,6</b>

Source : Office de l'Elevage d'après EUROSTAT, ZMP et statistiques nationales  
\* : hors chiffres du Royaume-Uni, Lettonie, Slovaquie (indisponibles sur l'année 2007)

#### - Le beurre et MGLA (matières grasses laitières anhydres)

La baisse des fabrications de beurre enregistrée en 2007 dans l'Union européenne à 25 (- 3,6 %) s'est poursuivie au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2006. Néanmoins, la reprise des fabrications depuis le mois de juillet a permis aux 27 Etats membres de retrouver fin septembre 2007 un niveau stable des fabrications par rapport à 2006. La reprise devrait se maintenir au cours du dernier trimestre de l'année ; sur les 12 mois, la hausse attendue s'élèverait à 1 % (+ 18.500 t).

La stabilité des fabrications de beurre fin septembre dans l'UE à 27 masque toutefois d'importantes disparités des évolutions dans les différents Etats membres. La hausse des fabrications dans plusieurs pays parmi lesquels l'Allemagne (+ 2 %, + 6.700 t), la Belgique (+ 7,1 %), le Royaume-Uni (+ 4 %) et la Pologne (+ 3,9 %), est compensée par d'autres pays. En effet, l'Espagne a connu une baisse de ses fabrications particulièrement importante (- 25,5 %, - 9.900 t). Le Danemark et la Suède sont dans une situation comparable avec des baisses de respectivement 7,6 % et 10,2 %.

Aux Pays-Bas, après une forte baisse en début d'année (- 7,5 % à fin juin 2007), les fabrications reprennent au cours du 2<sup>ème</sup> semestre. Cette reprise s'est accélérée en octobre et novembre 2007 et devrait se poursuivre sur le dernier mois de l'année. La hausse attendue sur l'année s'élèverait à 5,7 %. En France, la situation est relativement comparable. Malgré le retard en début de période, les fabrications de beurre devraient finalement progresser de 1,6 %.

## Evolution des fabrications de beurre

	Cumul 9 mois 2007 (janv. à fin sept.)		2007 Prévisions	2006 Rappel
	évol. %	écart (t)	évol. %	évol. %
Allemagne	2,0	6 700	2,0	-2,9
France	-0,6	-1 700	1,6	-3,4
Irlande	1,5	1 800	-0,3	-2,7
Italie	-0,5	-400	-1,1	-7,6
Pays-Bas	-2,8	-2 700	5,7	21,6
Royaume-Uni	4,0	3 500	3,0	-10,2
<b>UE 15</b>	<b>-0,2</b>	<b>-2 900</b>	<b>0,8</b>	<b>-3,2</b>
Pologne	3,9	4 600	2,1	-8,3
<b>UE 27</b>	<b>0,0</b>	<b>600</b>	<b>1,0</b>	<b>-</b>

Source : Office de l'Elevage d'après EUROSTAT, ZMP et statistiques nationales

## - Les fabrications de caséines/caséinates

La suspension du soutien financier par l'UE de la production de caséines le 11 octobre 2006 correspond à l'arrêt des déclarations des statistiques de fabrication dans l'Union européenne.

## LES PRIX

## - Les cours des fromages

En Allemagne, l'augmentation du prix du lait, conjuguée à la relative stabilité des fabrications de fromages (+ 0,6 % sur les 9 premiers mois 2007) ont expliqué en partie la hausse du prix de l'emmental, de l'edam et des autres catégories de fromages au stade de détail (emmental, gouda, pâtes molles, feta).

Sur l'année 2007, la hausse du cours de l'emmental allemand en bloc de 10 kg (cotation de Kempten) est de 8 % avec un prix moyen qui s'est établi à 3.801 €/tonne, supérieur aux prix des précédentes années. Malgré des niveaux relativement bas en début de période, le cours de l'emmental allemand progresse depuis le début de l'année ; la hausse a été particulièrement vigoureuse en septembre en passant de 3.875 à 4.650 €/tonne en quelques semaines. Depuis la semaine 40 (1<sup>ère</sup> semaine d'octobre), la cotation est stable à 4.650 €/tonne, un niveau de prix très élevé comparé aux 3.435 €/tonne atteint au cours de la même semaine de 2006. Le prix de l'edam coté à Kempten a augmenté de 17 % en 2007 ; son prix moyen sur l'année s'est établi à 3.430 €/tonne, contre 2.928 €/tonne en 2006.

Le prix de l'emmental coté en France a été orienté à la baisse sur une grande partie de l'année 2007 mais s'est redressé nettement sur les dernières semaines, reprise qui est notamment liée à la hausse du prix du lait en France au cours des deux derniers trimestres. Le prix de l'emmental s'est établi à 4.420 €/tonne fin novembre (+ 1,4 % par rapport à la même semaine de 2006).

Néanmoins, sur les 11 premiers mois, le prix de l'emmental est en repli de 1,9 %. Grâce à un effet prix favorable, la France a développé ses exportations de fromages (notamment d'emmental) à destination de l'Allemagne. Elles ont progressé de 1 % sur les 10 premiers mois de l'année pour un prix relativement stable sur la période.

En Italie, sur la base d'informations nationales, les prix des principaux fromages ont progressé également sur le deuxième semestre de l'année 2007. Les derniers chiffres disponibles (fin novembre) montrent que depuis le début de l'année 2007, les cours ont fortement progressé : + 14 % pour le parmesan reggiano, + 21 % pour le grana padano, + 17 % pour le gorgonzola, + 15 % pour le provolone et + 13 % pour la mozzarella.

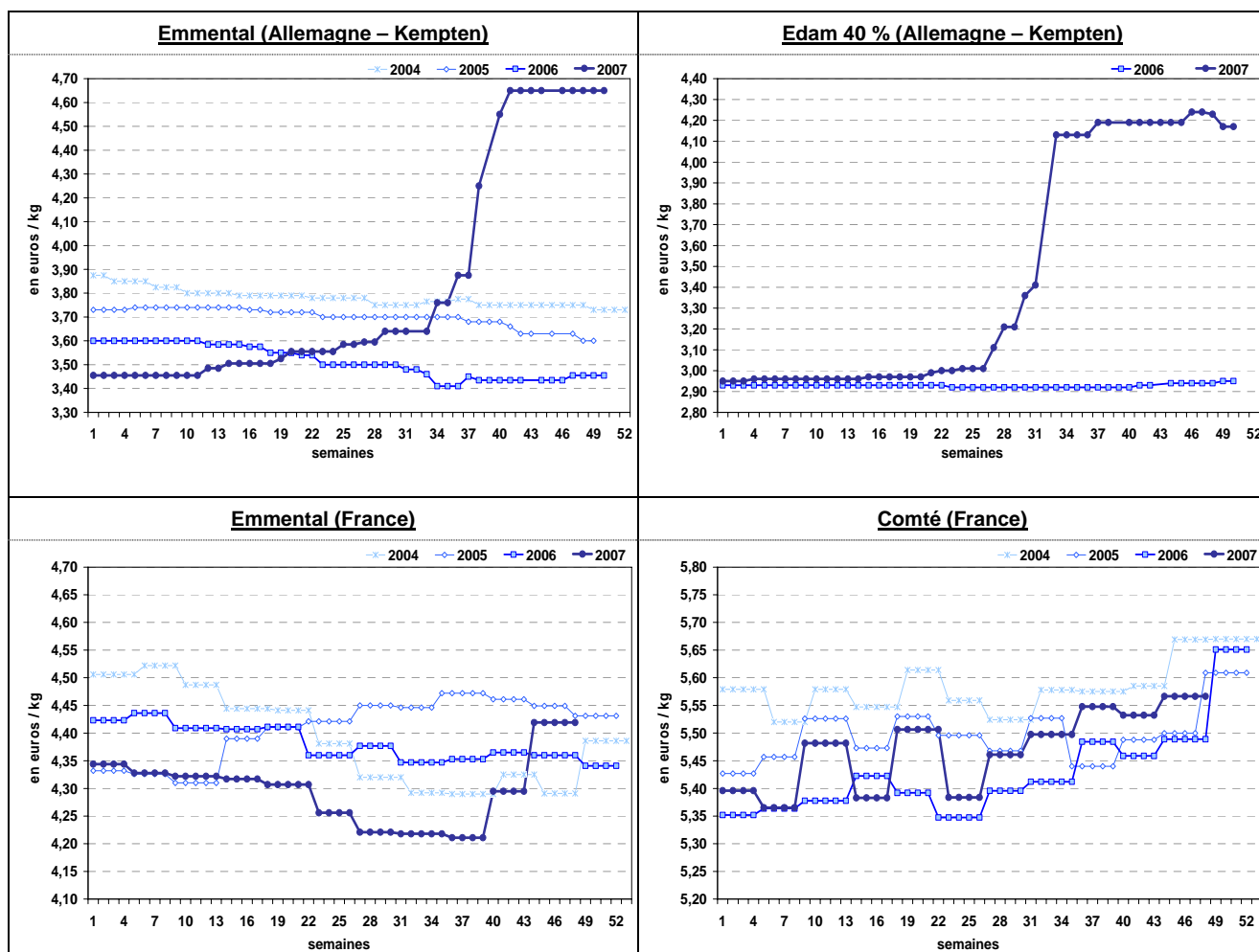
### Evolution des cotations de fromages (€/tonne et %)

	Emmental (10kg) Allemagne	Emmental* France	Comté* France
2004	3 781 -3,6%	4 390 -4,4%	5 583 0,5%
2005	3 703 -2,1%	4 408 0,4%	5 497 -1,5%
2006	3 515 -5,1%	4 381 -0,6%	5 427 -1,3%
2007	3 801 8,1%	4 296 -1,9%	5 469 0,8%

Source : Office de l'Elevage d'après ZMP, SFPP

\* : en 2007, la moyenne est établie sur les 11 premiers mois

### Evolution depuis 2004 des prix des fromages en France et en Allemagne



Source : Office de l'Elevage d'après ZMP, SIGC-SFPP

**- Les cours des poudres de lait**

Après une bonne tenue des cours des poudres en 2006, l'année 2007 a été une année réellement atypique en termes de prix. Elle est caractérisée par une envolée spectaculaire des prix de la poudre de lait écrémé, de la poudre grasse et de la poudre de lactosérum.

La hausse des cours qui a démarré dès le second semestre de 2006 s'est véritablement amplifiée au cours de l'année 2007, les prix ont atteint des niveaux bien au-delà des niveaux habituels.

En France, au cours de l'année 2007, la cotation de la poudre de lait écrémé destinée à la consommation animale s'est établie en moyenne à 2.941 €/tonne (+ 43 %) avec un pic à 3.515 €/tonne au cours du troisième trimestre. Le cours de la poudre de lait écrémé destinée à la consommation humaine a progressé de 54 %, il s'est élevé en moyenne sur l'année à 3.289 €/tonne après avoir franchi le cap des 4.000 €/tonne pendant plusieurs semaines au cours de l'été. La poudre grasse a enregistré une évolution similaire, elle a progressé de 44 % pour s'établir à 3.398 €/tonne sur la période.

La fermeté des cours en 2007 s'explique notamment par le rythme de progression particulièrement soutenu de la demande asiatique et russe, et par une offre océanienne toujours réduite du fait du déficit de production en Australie.

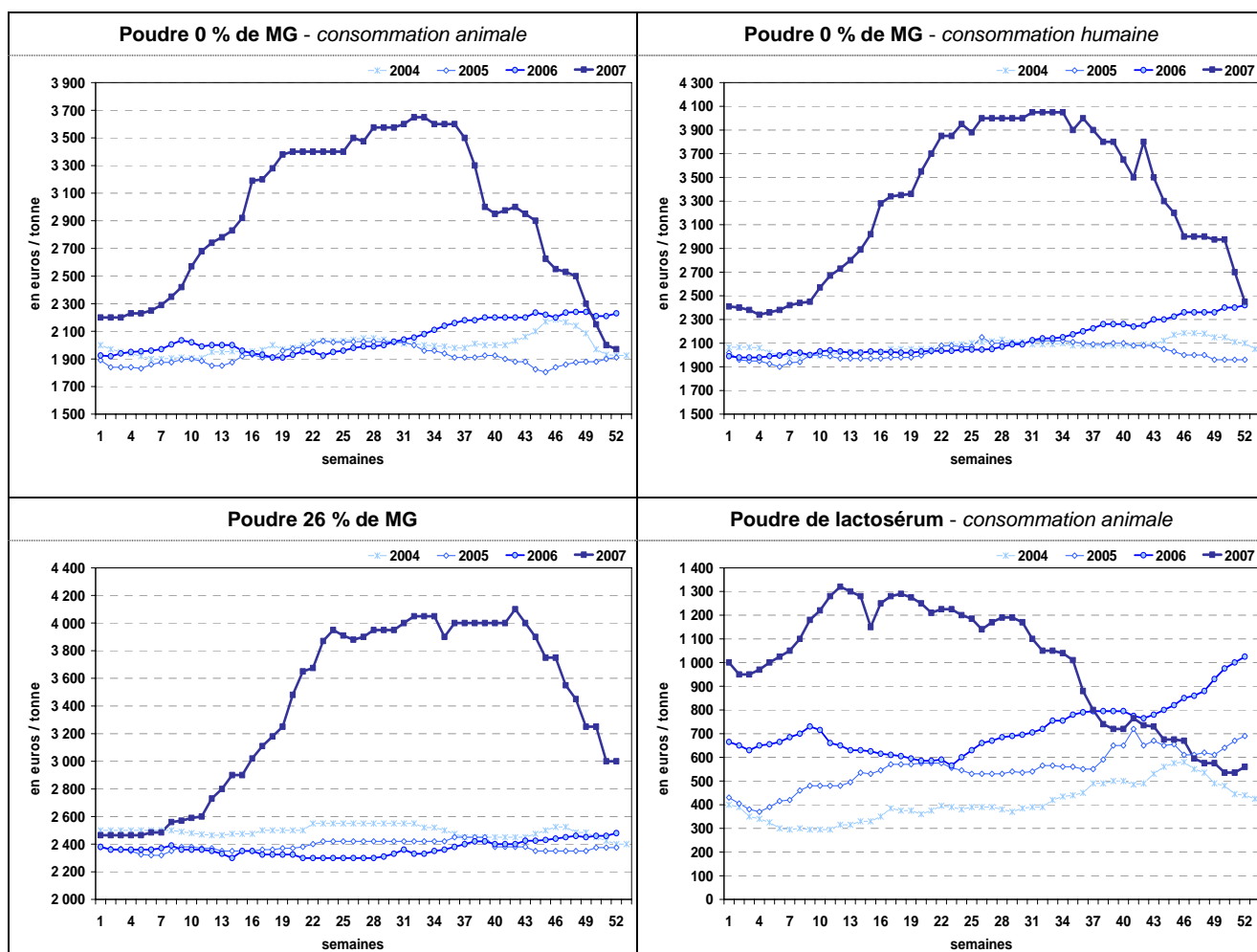
**Evolution des cours moyens des poudres en France**

	Poudre 0% <i>consommation animale</i>		Poudre 0% <i>consommation humaine</i>		Poudre 26%		Poudre lactosérum <i>consommation animale</i>	
	€/t	n/n-1	€/t	n/n-1	€/t	n/n-1	€/t	n/n-1
<b>2006</b>	2 057	7,2%	2 131	5,1%	2 367	-0,7%	720	31,0%
<b>2007</b>	2 941	43,0%	3 289	54,4%	3 398	43,6%	995	38,2%
1 <sup>er</sup> trimestre	2 395	21,3%	2 488	24,1%	2 550	8,0%	1 103	65,2%
2 <sup>e</sup> trimestre	3 285	68,8%	3 540	74,3%	3 444	48,8%	1 228	102,2%
3 <sup>e</sup> trimestre	3 515	68,3%	3 969	84,5%	3 985	69,3%	1 008	36,1%
4 <sup>e</sup> trimestre	2 569	15,9%	3 158	35,3%	3 615	48,4%	642	-25,9%

Source : Office de l'Elevage d'après ATLA

Après la situation exceptionnelle des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestres de 2007, la tendance s'est retournée rapidement à l'automne. Les cours de la poudre de lait écrémé sont descendu en-dessous de ceux de 2006. La chute a été encore plus prononcée pour la poudre de lactosérum qui a perdu 26 % sur le dernier trimestre, résultat possible de l'utilisation de produits de substitution dans l'alimentation animale. En revanche, la baisse a été plus tardive pour la poudre grasse.

## Evolution des cotations hebdomadaires des poudres en France



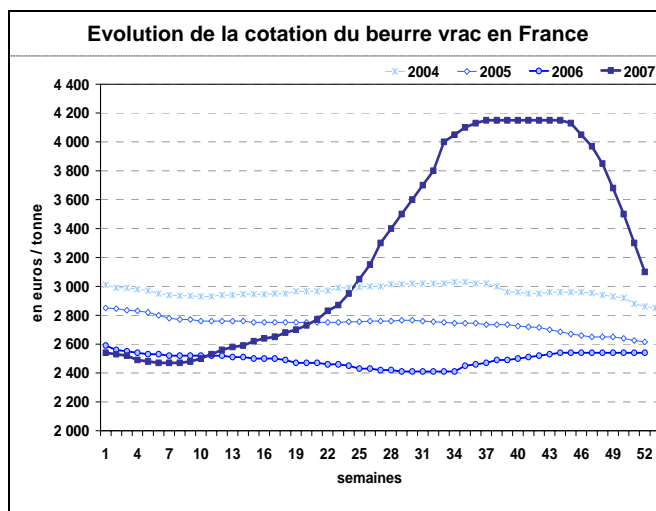
Source : Office de l'Elevage et ATLA

**- Les cours du beurre**

Comme pour les poudres, l'année 2007 a été exceptionnelle pour le beurre avec des niveaux de prix qui sont restés bien au-dessus du seuil de déclenchement de l'intervention (92 % du prix d'intervention).

La hausse progressive du prix du beurre frais conditionné en cube de 25 kg, au cours du deuxième trimestre de l'année 2007, s'est accélérée fortement à l'été en France comme dans les autres pays européens, avant d'entamer un vrai décrochage à l'automne.

En France, le prix du beurre s'est établi en moyenne sur les 12 mois à 3.254 €/tonne, ce qui représente une hausse de 31 % par rapport au prix moyen atteint en 2006 (2.493 €/tonne). En Allemagne et aux Pays-Bas, les tendances sont équivalentes.



Source : Office de l'Elevage

## LE COMMERCE EXTERIEUR (cf. tableaux 8 et 9 en annexe)

### - La balance commerciale de l'Union européenne

Le solde du commerce extérieur de l'Union européenne s'est nettement amélioré sous l'effet du dynamisme des exportations de poudre de lait écrémé et de fromages en particulier.

La partie ci-dessous ne traite que des importations européennes, l'évolution des exportations est développée conjointement à l'évolution du commerce mondial (cf. partie Monde).

Balance commerciale de l'Union européenne (en tonnes)  
- régime statistique 4 - **(tous régimes confondus)**

	EXPORTATIONS		IMPORTATIONS		EXCEDENT COMMERCIAL	
	2006	2007*	2006	2007*	2006	2007*
<b>Beurre</b>	191 000	<b>196 000</b>	81 300	<b>64 000</b>	109 700	<b>132 000</b>
<b>Poudre de lait écrémé</b>	88 000	<b>185 000</b>	18 800	<b>17 000</b>	69 200	<b>168 000</b>
<b>Fromages</b>	582 000	<b>638 000</b>	107 700	<b>100 000</b>	474 300	<b>538 000</b>

Source : Office de l'Elevage d'après UbiFrance – Douanes

\* : prévisions établies à partir des chiffres disponibles sur les 8 premiers mois de l'année 2007

### - Les importations réalisées par l'Union européenne

L'estimation des importations européennes pour 2007 est établie à partir des chiffres disponibles pour les 8 premiers mois de l'année. Elle fait état d'une diminution des importations de l'ensemble des produits (y compris dans le cadre du régime de perfectionnement).

Les importations dans l'Union européenne sont réalisées essentiellement dans le cadre de concessions qui ont été négociées à l'OMC en 2000/2001 ou dans le cadre d'accords bilatéraux

avec certains pays (ex : Afrique du Sud) ou groupes de pays (A.C.P.). Certains contingents ne sont pas remplis en totalité et certains sont même peu ou pas utilisés.

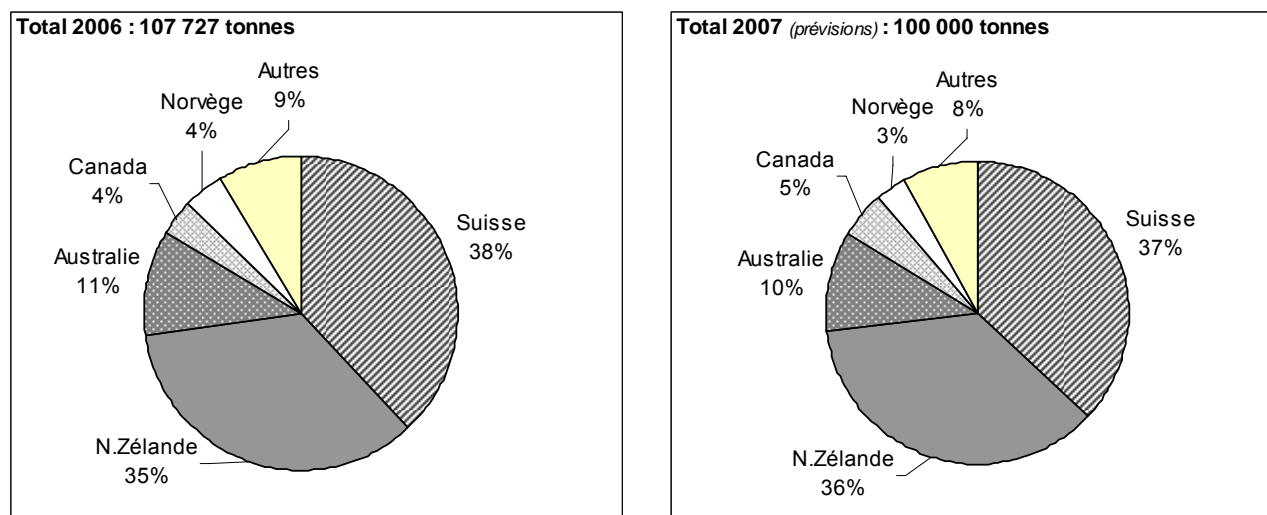
### - Les fromages

Parmi les Etats membres de l'Union européenne, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, l'Italie et l'Allemagne ont représenté, à eux seuls, près de 87 % des importations européennes en 2007 contre 76 % un an auparavant. Ce sont les Pays-Bas qui ont importé le plus de fromages (26 %), suivis par le Royaume-Uni (23 %), l'Italie et l'Allemagne (19 % chacun).

En raison d'un approvisionnement suffisant sur le marché européen (fabrications : + 1,1 %), les importations ont diminué en 2007. Sur l'ensemble de l'année, elles devraient atteindre approximativement 100.000 tonnes. La baisse des achats de fromages est particulièrement forte en Grèce (- 5.000 tonnes).

La Suisse reste le principal exportateur de fromages sur le marché européen avec un niveau de ventes estimé à 37.000 tonnes en 2007. La Nouvelle-Zélande est le deuxième principal pays exportateur, ses ventes s'élèveraient à 36.000 tonnes, un niveau relativement stable par rapport à 2006 qui était une année commerciale particulièrement favorable (+ 60 %). Quant à l'Australie, elle continue de céder du terrain.

#### Répartition des importations de fromages selon le pays d'origine



Source : Office de l'Elevage d'après Douanes

### - Le beurre

Sur le marché européen du beurre, le nombre d'acteurs est très limité. Les échanges se sont opérés quasi exclusivement entre la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas et le Danemark ; ils représentent à eux seuls 98 % des importations de l'Union européenne : 62 % pour les Pays-Bas et 36 % pour le Danemark. La Nouvelle-Zélande est le seul pays véritablement présent sur le marché européen du beurre.

En raison de la baisse des achats des deux principaux pays importateurs (Pays-Bas : - 14.000 tonnes, Danemark : - 4.000 tonnes sur les 8 premiers mois), les importations

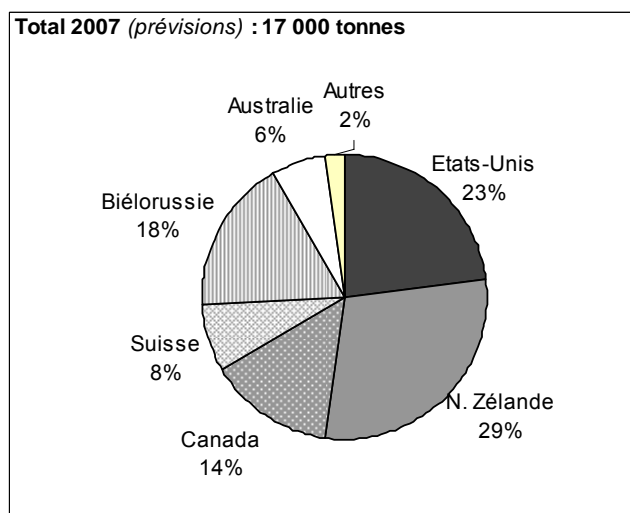
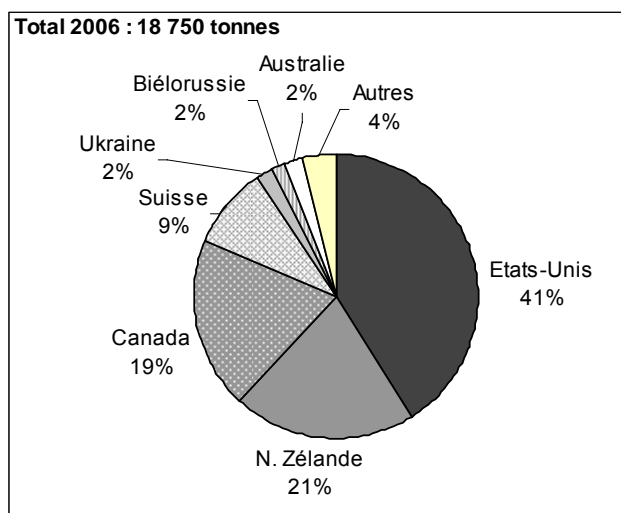
européennes de beurre en 2007 pourraient n'atteindre que 64.000 tonnes, contre 81.000 tonnes en 2006.

### - La poudre de lait écrémé

Les importations de poudre de lait écrémé au cours de l'année 2007 devraient être en léger recul, à 17.000 tonnes. Ce recul est surtout lié à la baisse des achats espagnols ajoutée à celle des Pays-Bas, les deux principaux importateurs de poudre de lait écrémé. Il est important de préciser que la Pologne a développé ses achats de poudre de lait écrémé dans le cadre du régime de perfectionnement actif (+ 1.600 tonnes sur les 8 premiers mois de l'année).

Sur ce marché relativement étroit, les Etats-Unis, principal exportateur, ont perdu des parts de marché dans l'Union européenne. A l'inverse l'Océanie a développé ses ventes et surtout la Biélorussie qui est devenu le 3<sup>ème</sup> principal exportateur de poudre de lait écrémé à destination du marché européen, derrière les Etats-Unis et la Nouvelle-Zélande.

#### Répartition des importations de poudre de lait écrémé selon le pays d'origine



Source : Office de l'Elevage d'après Douanes

### - Les caséines

Comme les autres produits laitiers, les importations de caséines ont également régressé en 2007 ; elles devraient atteindre 44.000 tonnes sur l'ensemble de la période. Cette légère baisse a résulté de la diminution des achats de la Pologne et des Pays-Bas, respectivement 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> principaux importateurs de l'Union, loin derrière l'Allemagne qui représente à elle seule 57 % des importations européennes.

Les besoins européens de caséines sont alimentés à 80 % par la Nouvelle-Zélande, l'Ukraine et la Biélorussie.

## ACTUALITES COMMUNAUTAIRES

### MISE EN ŒUVRE DE LA REFORME DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

En 2003, une réforme de l'Organisation Commune de marché du lait et des produits laitiers a été engagée. Sa mise en œuvre a commencé dès le début de l'année 2004 et doit se terminer en 2008. La plupart des dispositions prévues par cette réforme est d'ores et déjà en application. En 2007, ont été mises en œuvre les suivantes :

#### - Dernière baisse du prix d'intervention du beurre

La réforme prévoyait une baisse des prix d'intervention étalée sur 4 années de 2004 à 2007 :

- *Poudre de lait écrémé* : baisse de 15 % entre 2004 et 2006 (– 5 % trois fois).

Le prix d'intervention est de 174,69 €/100 kg depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2006.

- *Beurre* : baisse de 25 % entre 2004 et 2007 (– 7 % trois fois et – 4 % une fois).

Le prix d'intervention est de 246,39 €/100 kg depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007.

Le prix de soutien (90 % du prix d'intervention) est, depuis cette date, de 221,751 €/100 kg.

#### - Deuxième hausse des quotas de 0,5 %

La réforme prévoyait une hausse des quotas de 1,5 % entre 2006 et 2008 pour 11 Etats membres (0,5 % trois fois). Cette hausse représente 363 000 tonnes (121.000 tonnes trois fois) pour la France et 1,4 million de tonnes au total.

La deuxième augmentation prévue par la réforme est donc intervenue le 1<sup>er</sup> avril 2007 (campagne 2007/08) et la troisième est prévue au 1<sup>er</sup> avril 2008.

#### - Découplage total des aides directes

Les baisses des prix d'intervention du beurre et de la poudre de lait écrémé ont été partiellement compensées (près de 60 %) par le versement d'aides directes aux producteurs de lait à partir de 2004. Ces aides pouvaient être découplées dès 2005 mais c'est en 2007 que les derniers Etats membres ont mis en œuvre le découplage, comme le leur imposait la réglementation. En France, le découplage est effectif depuis 2006.

L'année 2007 a également été marquée par une mini-réforme de l'Organisation Commune de Marché du lait et des produits laitiers. Cette réforme, appelée « **Mini-paquet lait** », s'inscrit dans le cadre du programme de simplification de la Politique Agricole Commune. Les principales dispositions de ce mini-paquet sont les suivantes :

- **Autorisation de standardiser la teneur en matière protéique des laits de conserve** (directive 2007/61/CE du Conseil du 26 septembre 2007, transcription à réaliser par les Etats membres au plus tard le 31 août 2008). Cette standardisation est autorisée au niveau international depuis 1999 : les dispositions de cette directive sont alignées sur les normes internationales qui établissent la teneur minimale en protéines de ces produits, exprimée en matière sèche dégraissée, à 34 % (la teneur naturelle en protéines du lait en poudre est comprise entre 31 % et 37 %). La standardisation était déjà possible en cas d'exportation vers les Pays Tiers mais proscrite pour les ventes dans l'Union européenne.

- **Diminution du prix d'intervention de la poudre de lait écrémé** de 174,69 €/100 kg à 169,80 €/100 kg à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2008 ; cette diminution est la conséquence de l'autorisation de la standardisation en protéines des laits de conserve.
- **Suppression de la référence au prix de marché pour l'ouverture de l'intervention pour le beurre** : l'intervention publique pour le beurre sera ouverte automatiquement et simultanément dans tous les Etats membres chaque année le 1<sup>er</sup> mars ; cette modalité s'appliquera dès la campagne 2008/09.
- **Suppression des classes nationales de qualité pour le beurre** à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008.
- **Suppression des aides au stockage privé (facultatif) de crème et de lait écrémé en poudre** à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008 pour la crème et du 1<sup>er</sup> septembre 2008 pour la poudre.
- **Suppression de l'aide à l'écoulement pour les forces armées**, jugée obsolète, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008. Cette aide n'a plus été utilisée depuis 1989.
- **Introduction d'un taux d'aide unique pour tous les types de laits distribués dans les écoles**, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008.
- **Abandon de l'obligation systématique de présenter un certificat d'importation**, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008 : c'est la Commission qui décidera dans quels cas les importations resteront soumises aux certificats.
- **Autorisation de produire et commercialiser dans l'UE du lait présentant des teneurs en matière grasse (MG) ne correspondant pas aux trois catégories standard** : lait entier (3,5 % de MG au minimum), lait demi-écrémé (de 1,5 à 1,8 % de MG), lait écrémé (0,5 % de MG au maximum). Ces 3 catégories subsistent néanmoins. Une information claire et lisible sur la teneur en MG devra figurer sur l'étiquette des laits commercialisés ne rentrant pas dans une de ces 3 catégories. Cette nouvelle disposition permet de supprimer les dérogations qui existaient dans certains Etats membres.

Toujours dans le cadre de la simplification de la Politique Agricole Commune, l'année 2007 a été celle de la concrétisation du **regroupement des différentes Organisations Communes de Marché en un texte unique**, le règlement (CE) n° 1234/2007. Dans le secteur du lait et des produits laitiers, ce texte entrera en application le 1<sup>er</sup> avril 2008 pour les quotas laitiers et au 1<sup>er</sup> juillet 2008 pour les autres dispositions. Les modifications des règles du jeu engendrées par ce texte sont mineures. Il prépare le bilan de santé de la Politique Agricole Commune qui a débuté le 22 novembre 2007 et devrait aboutir au 1<sup>er</sup> janvier 2009 à de nouvelles propositions d'amendements au regard de l'expérience acquise depuis 2003.

### LE SOUTIEN COMMUNAUTAIRE EN 2007

- **Mesures de stockage** : l'intervention n'a que très peu fonctionné, en raison de la situation de marché exceptionnelle

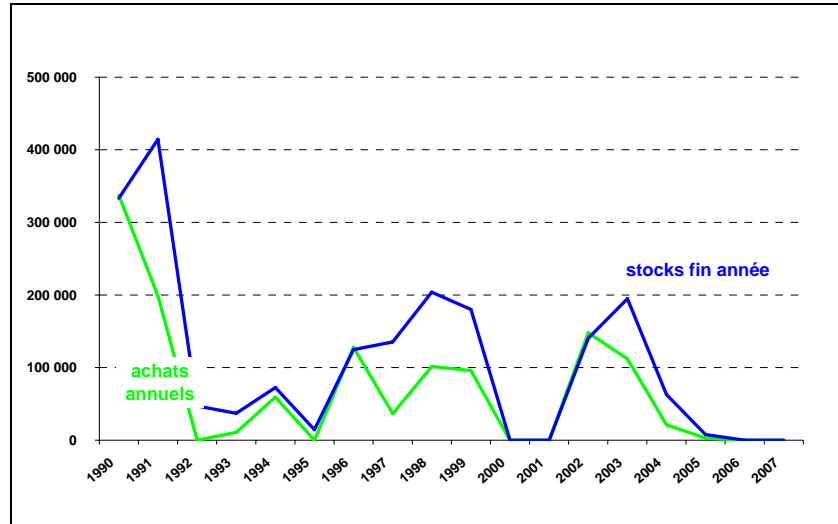
#### Aucun stock public de poudre de lait écrémé

L'intervention publique pour la poudre de lait écrémé est ouverte du 1<sup>er</sup> mars au 31 août de chaque année. Les achats sont effectués au prix d'intervention en vigueur au moment de la

fabrication du produit, soit 174,69 €/100 kg en 2007, dans la limite de 109.000 tonnes au plan communautaire, avant de procéder éventuellement par adjudication.

Les prix sont restés élevés en 2007 sur le marché intérieur. Ainsi, pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, aucune entrée à l'intervention n'a été réalisée. Les stocks, qui avaient été épuisés dans le courant de l'année 2006, sont donc restés nuls en 2007.

### Evolution des stocks publics de poudre de lait écrémé depuis 1990 (en tonnes)



Source : Office de l'Élevage

### Les stocks publics de beurre ont été éliminés

#### - Des entrées quasi-nulles (437 tonnes)

Avec le dispositif mis en place par la Commission en 2004 suite à la réforme de la PAC, les achats de beurre s'effectuent du 1<sup>er</sup> mars au 31 août de chaque année, à 90 % du prix d'intervention, à condition que l'intervention soit ouverte<sup>1</sup>. Ces achats à prix fixe sont plafonnés. Pour l'année 2007, le plafond était de 40.000 tonnes. Ce plafond est diminué chaque année et sera de 30.000 tonnes à l'issue de la réforme en 2008. Au-delà du plafond, la Commission peut procéder à des achats par adjudication.

La situation favorable sur le marché de la protéine s'est étendue en 2007 à la matière grasse laitière, créant une situation inédite depuis plus de 20 ans à savoir des stocks publics de beurre inexistant.

Cette situation est d'autant plus remarquable que l'année 2006 avait été marquée par des offres à l'intervention importantes (57.000 tonnes). En 2007, seules 437 tonnes ont été offertes par l'Espagne avant le 1<sup>er</sup> juillet 2007 et achetées à 90 % du prix d'intervention, soit 233,57 €/100 kg.

#### - Un déstockage à prix d'or

Les ventes de stock public de beurre par adjudication, dans le cadre du règlement « beurre pâtissier-glacier » ou pour une utilisation libre, ont été limitées en 2007 par le stock disponible à la vente (stock nul après la vente décidée le 26 juillet 2007) : 24.921 tonnes ont été vendues en 2007 contre 86.000 tonnes en 2006.

<sup>1</sup> L'intervention est ouverte dans un Etat membre lorsque, au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> mars au 31 août, le prix de marché du beurre est inférieur pendant 2 semaines consécutives à 92 % du prix d'intervention. Elle est fermée lorsque, toujours au cours de cette même période, le prix de marché du beurre est supérieur pendant 2 semaines consécutives à 92 % du prix d'intervention.

La part des ventes pour une utilisation libre a continué à augmenter en 2007 pour atteindre 81 % (20.273 tonnes).

Le prix minimum de vente pour une utilisation libre a augmenté tout au long du déstockage, en particulier à partir du 2<sup>ème</sup> trimestre 2007 : la première vente de l'année a été réalisée au prix minimum de 236,50 €/100 kg, soit près de 3 € de plus par 100 kg que le prix de soutien à cette date, 233,57 €/t. La quasi-totalité de la dernière vente s'est effectuée à des prix proches de 380 €/100 kg soit plus de 170 % du prix d'achat.

Les deux dernières ventes, très au-dessus du prix de soutien, ont eu lieu dans un contexte de marché exceptionnel : le cours du beurre a connu une augmentation fulgurante sur le marché intérieur à cette période. Le niveau des ventes s'est ainsi complètement déconnecté du prix d'achat.

Les 4.648 tonnes restantes ont été vendues dans le cadre du mécanisme « beurre pâtissier-glacier ». Comme pour le beurre vendu pour une utilisation libre, le prix minimal de vente est resté assez stable sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2007, oscillant entre 213,70 €/100 kg et 214,70 €/100 kg. Une autre vente a été effectuée dans le cadre de ce dispositif au prix minimal de vente de 265,20 €/100 kg ; cette vente a eu lieu après la mise à zéro de l'aide au beurre pâtissier fin avril 2007 et a donc été réalisée au même niveau de prix que la plus grande partie du tonnage vendu au même moment pour une utilisation libre.

L'ensemble de ces ventes et le déstockage physique qui a suivi ont conduit à l'épuisement des stocks publics de beurre en septembre 2007.

**Ventes de stocks publics de beurre sur l'année 2007 (tonnes et €/100 kg)**

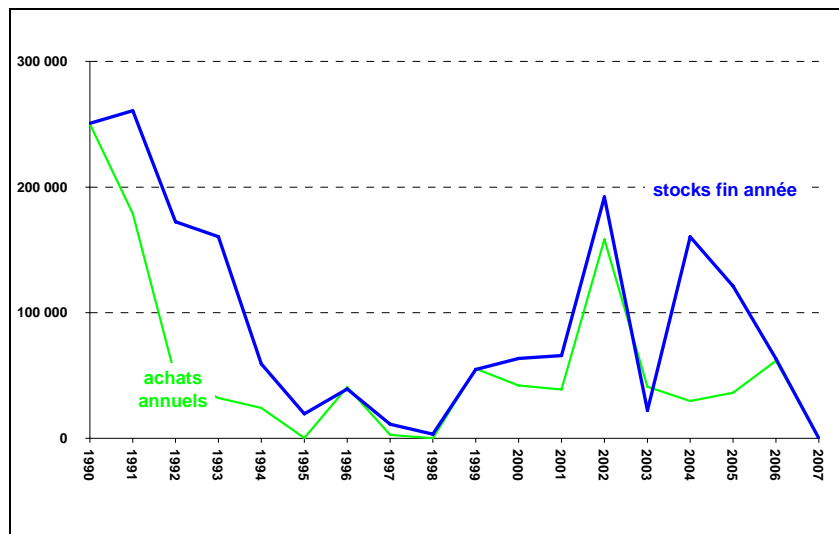
Date limite de dépôt	Utilisation libre		Beurre pâtissier		Total quantités
	Quantités adjudgées	Prix minimal de vente	Quantités adjudgées	Prix minimal de vente	
9 janvier 2007	4 374	236,50	2 022	213,70	6 396
23 janvier 2007	60	237,00	433	214,70	493
13 février 2007	849	237,00	714	214,70	1 563 (*)
27 février 2007	414	237,00	517	213,70	931
13 mars 2007	6 023	238,01	660	214,70	6 683
27 mars 2007	6 091	243,05			6 091
10 avril 2007	Pas d'offre				0
24 avril 2007	Pas d'offre				0
8 mai 2007	309	248,00	302	265,20	611
22 mai 2007	40	265,50			40
12 juin 2007	Pas d'offre				0
26 juin 2007	2 087	365,20			2 087
10 juillet 2007	Pas d'offre				0
24 juillet 2007	26	200,00			26 (**)
<b>TOTAL 2007</b>	<b>20 273</b>	<b>252,00</b>	<b>4 648</b>	<b>216,50</b>	<b>24 921</b>

Source : Office de l'Elevage d'après Commission

(\*) pas de vente de beurre non tracé A, maintien du niveau des aides au beurre pâtissier d'où prise en compte du prix minimal précédent.

(\*\*) sur les 26,45 tonnes vendues, seuls 450 kg éliminant le stock disponible en Italie ont été vendues au prix min. Pour les 26 autres tonnes, 21 ont été vendues au prix de 380,40 €/100 kg et 5 au prix de 378,00 €/100 kg.

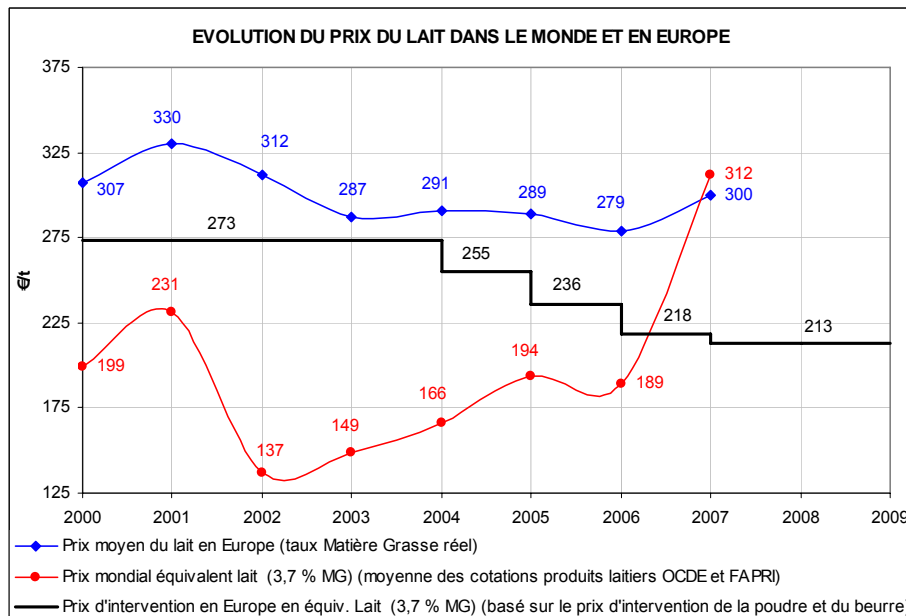
Evolution des stocks publics de beurre depuis 1990 (en tonnes)



Source : Office de l'Elevage d'après Commission

Hausse du stockage privé

La situation de marché favorable a conduit à une déconnexion sur le marché intérieur entre le prix des produits laitiers (notamment du beurre) et le prix d'intervention.



Source : Commission européenne

La Commission n'a pas reconduit pour la campagne 2007/08 le principe d'une aide compensatoire partielle pour les quantités de beurre entrées en stock privé avant le 1<sup>er</sup> juillet, afin de tenir compte de la baisse du prix d'intervention devant s'appliquer à cette date. Elle a justifié sa position par la situation de marché, la faiblesse des stocks, la moindre baisse du prix d'intervention en 2007 comparativement à 2006 (4 % en 2007 contre 7 % en 2006) et le fait que cette baisse ne se répercute pas immédiatement sur le marché.

Les aides aux frais de stockage ont été réduites pour d'une part les frais fixes qui sont passés de 17,64 €/t à 15,88 €/t (- 10 %) et d'autre part les frais d'entreposage frigorifique qui ont été ramenés de 0,31 €/t et par jour à 0,30 €/t et par jour.

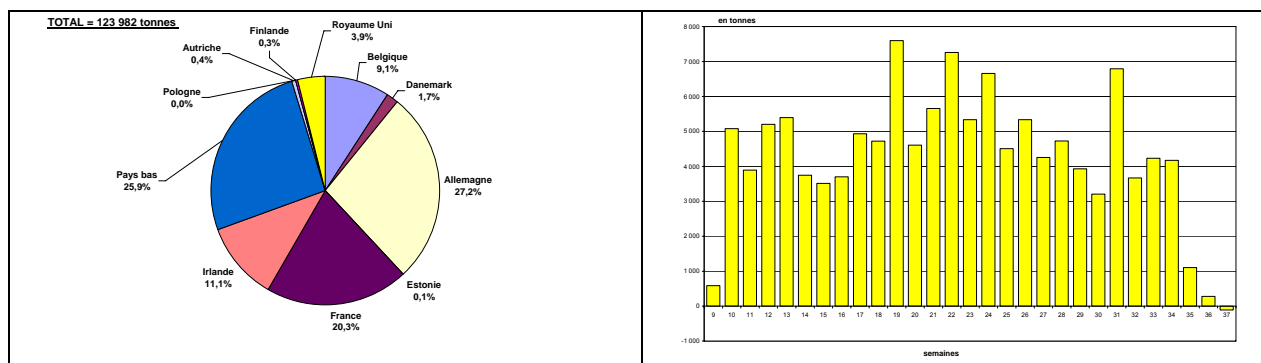
Le taux d'intérêt servant au calcul des frais financiers par jour de stockage contractuel a été majoré de 2,25 % à 3,75 % (comme l'année précédente, le taux appliqué correspond à celui de la Banque Centrale Européenne augmenté de 0,25 %).

Finalement, les entrées en stockage privé au cours de la campagne 2007/08 (du 1<sup>er</sup> mars au 15 août 2007) sont estimées à 123.982 tonnes au plan communautaire, soit un volume en hausse de 6.448 tonnes (+ 5 %) par rapport à la campagne précédente.

Cette augmentation est à relativiser, compte tenu du fonctionnement quasi-nul de l'intervention sur la même période.

Répartition par Etat membre des offres de beurre en stockage privé en 2007

Evolution par semaine des offres de beurre en stockage privé en 2007



Source : Office de l'Elevage d'après Commission

L'Allemagne et les Pays-Bas restent les principaux pays contribuant au stockage de l'UE avec respectivement 33.700 tonnes et 32.150 tonnes. Après une chute de près de 20 % en 2006, les quantités mises sous contrat par ces deux Etats se rapprochent cette année du niveau de 2005 où chacun avait stocké plus de 35.000 tonnes. La France suit avec 25.100 tonnes stockées, quantités en hausse de 8 % par rapport à 2006.

Les 2 autres Etats membres qui ont stocké plus de 10.000 tonnes, voient leurs quantités mises en stock chuter sur cette campagne : Belgique (- 35 %) avec 11.300 tonnes et Irlande (- 12 %) avec 13.802 tonnes.

• **Mesures d'écoulement sur le marché intérieur** : maintien à zéro des aides concernant les protéines laitières, mise à zéro des aides pour le beurre pâtissier

- **Aides maintenues à zéro en 2007** : aide à l'utilisation de poudre de lait écrémé dans les aliments d'allaitement et aide pour la fabrication de caséine

Les baisses successives du prix d'intervention de la poudre de lait écrémé de 2004 à 2006 et la bonne conjoncture avaient conduit à la mise à zéro de l'aide à la fabrication de caséines le 11 octobre 2006 et à celle de l'aide à l'incorporation du lait écrémé en poudre dans l'alimentation animale le 20 octobre 2006. Ces aides n'ont pas été réintroduites en 2007.

- **Mise à zéro de l'aide au « beurre pâtissier-glacier »**

La mise à zéro des aides au « beurre pâtissier-glacier » était attendue avant le 1<sup>er</sup> juillet 2007, en raison de la baisse programmée de 12 €/100 kg à cette date du prix d'achat à l'intervention du beurre.

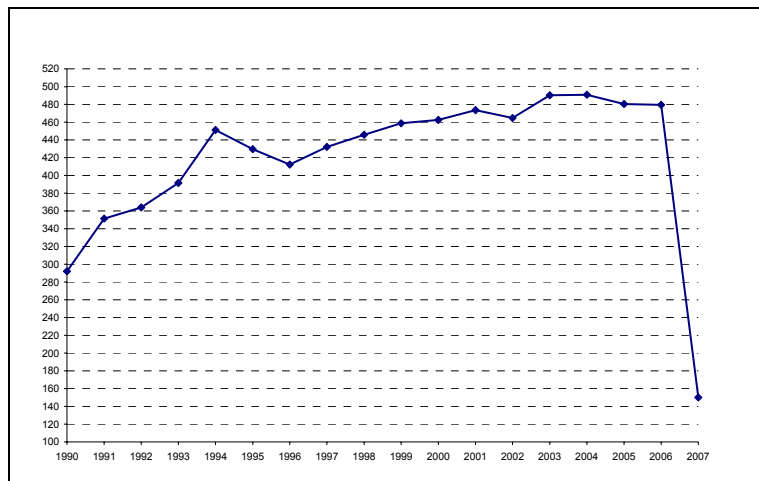
La situation favorable du marché a abouti à une mise à zéro anticipée au 28 avril 2007.

Une baisse de 2 €/100 kg a été décidée lors du Comité de gestion du 1<sup>er</sup> mars 2007 ; l'aide a ainsi été diminuée de 14 à 12 €/100 kg à cette date. Cette réduction du niveau des aides était essentiellement justifiée par la situation de marché, nettement meilleure que lors des 12 à 24 mois précédents.

La mise à zéro a été décidée lors du Comité de gestion du 26 avril 2007 et correspondait à une baisse identique à celle du prix de soutien (- 12 €/100 kg).

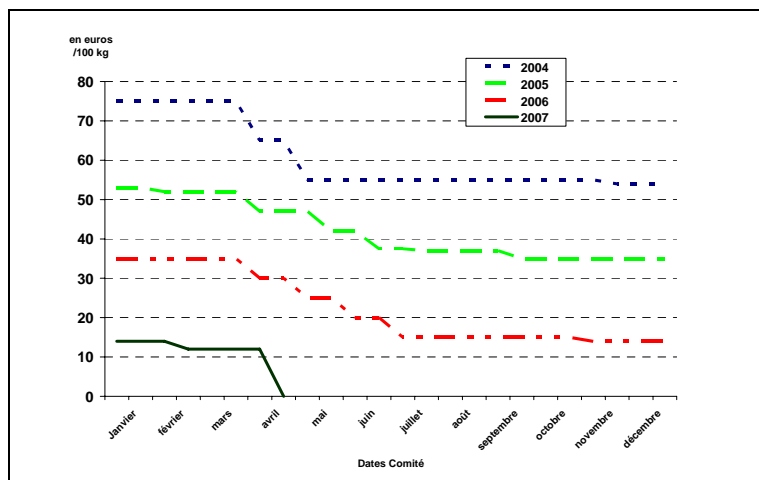
Les aides aux produits de marché ont porté sur 145.323 tonnes en 2007. A la date de la mise à zéro, les quantités adjudgées étaient proches de celles aidées en 2006. Dans le même temps, les quantités de stocks publics de beurre vendues dans le cadre de ce règlement ont porté sur 4.648 tonnes. Globalement, le dispositif a donc été attractif jusqu'à la mise à zéro de l'aide.

**Quantités adjudgées dans le cadre du règlement « beurre pâtissier-glacier »  
Total UE en 1000 tonnes**



Source : Office de l'Elevage d'après Commission

**Evolution du niveau d'aide au beurre en l'état non tracé utilisé dans le cadre du règlement « beurre pâtissier-glacier »**



Source : Office de l'Elevage d'après Commission

### • Gestion de l'exportation

#### **- Restitutions à l'exportation, une année historique : les taux sont à zéro pour l'ensemble des produits laitiers depuis le 15 juin 2007**

##### *. Poudre de lait écrémé*

Le maintien des prix à un niveau élevé et la bonne compétitivité de l'UE sur le marché mondial en 2007 ont conduit la Commission à ne pas réintroduire de restitutions au cours de l'année. Pour mémoire, elles avaient été mises à zéro le 16 juin 2006.

##### *. Poudres grasses et laits concentrés*

Les restitutions ont été mises à zéro le 26 janvier 2007, après une réduction de moitié le 9 janvier 2007. La Commission a justifié sa décision à la fois par la conjoncture économique (augmentation du cours mondial, hausse de la demande) et par la demande soutenue de certificats à l'exportation.

Pour les autres produits laitiers, comme les années précédentes, la Commission a préparé l'échéance du 1<sup>er</sup> juillet 2007 (nouvelle baisse du prix d'intervention du beurre) et s'est assurée du respect des contingents GATT (dont l'année s'achève le 30 juin) en plafonnant la durée de validité des certificats d'exportation. Celle-ci, qui est normalement de 4 mois (fin de mois), a été limitée au 30 juin 2007, dès le mois de mars. La durée de validité « normale » a été rétablie le 25 mai pour les produits de la catégorie beurre et les produits frais, et le 15 juin pour les fromages. L'année passée, la limitation avait été supprimée à des dates comparables pour chacun des produits.

##### *. Beurre et butteroil*

Le marché de la matière grasse laitière a connu une forte tension en 2007 : les stocks publics communautaires ont été épuisés fin juillet, l'offre sur le marché mondial s'est raréfiée et le prix communautaire du beurre a connu une augmentation continue jusqu'au mois d'octobre. Cette situation a conduit la Commission à réduire régulièrement les restitutions sur les produits de la catégorie beurre. L'importance des baisses s'est intensifiée au second trimestre pour arriver à une mise à zéro le 15 juin 2007.

Au début de l'année 2007, la restitution était de 97 €/100 kg pour le beurre et de 121,06 €/100 kg pour le butteroil.

##### *. Fromages*

Les restitutions sur les fromages ont également connu des baisses avant leur mise à zéro le 15 juin 2007 (et donc avant le retour à une durée de validité normale des certificats). La première baisse, de 20 %, a été effective le 16 février 2007. La Commission a justifié sa décision par la situation favorable du marché, la réduction de l'écart entre les cours mondial et communautaire ainsi que par le niveau de préfixations, supérieur de 7 % au profil mensuel théorique du contingent GATT. La relative stabilité du marché mondial du cheddar a ensuite évité aux fromages une nouvelle baisse des restitutions jusqu'au 25 mai 2007, date de la 2<sup>ème</sup> et dernière baisse de l'année avant la mise à zéro. La baisse du 25 mai, d'environ 28 %, a été expliquée par la Commission par la hausse de plus de 9 % du cours mondial de février à mai 2007.

##### *. Produits frais*

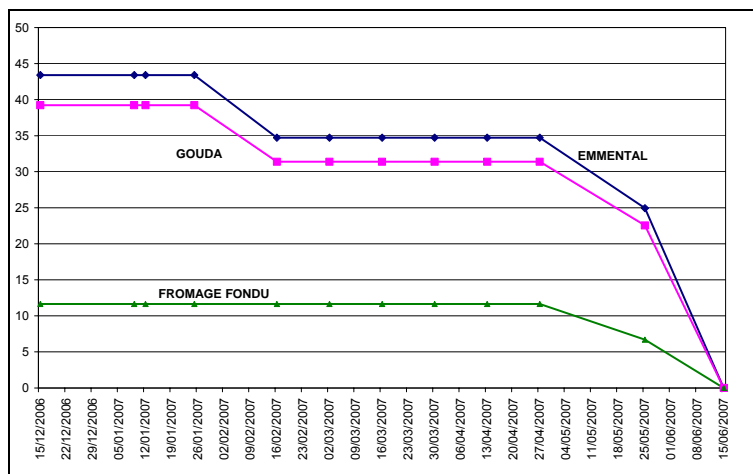
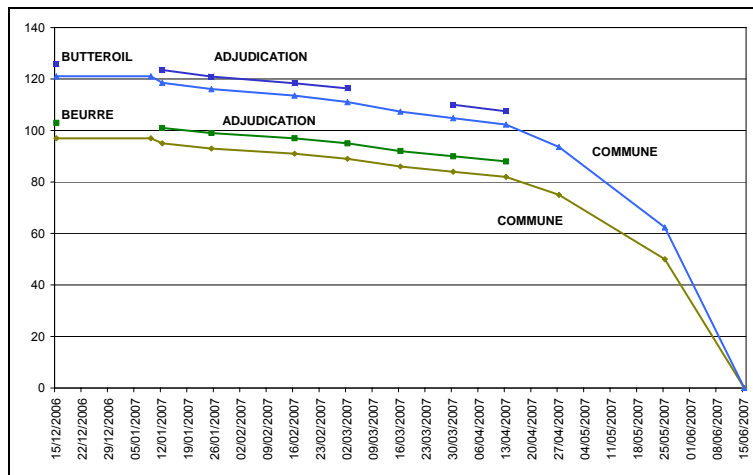
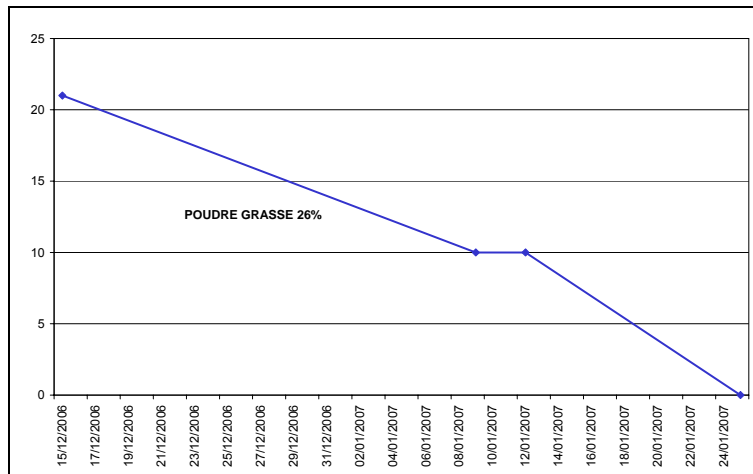
La bonne situation de marché a eu les mêmes effets sur les taux de restitutions des produits frais. L'ensemble des baisses successives ont abouti à une mise à zéro le 15 juin 2007.

Outre la mise à zéro de l'ensemble des restitutions, l'année 2007 a aussi été marquée par la poursuite de la simplification de la gestion de ces aides par la Commission.

Les pays voisins de l'UE qui bénéficient d'un régime douanier spécial (Andorre, Gibraltar, Liechtenstein, Livigno et commune de Campione d'Italia, île de Helgoland, Groenland, îles Féroé) ont été supprimés des destinations éligibles aux restitutions sur les exportations. La Commission a souligné lors de cette proposition la faible part de ces destinations dans les exportations totales avec restitutions de l'UE dans le secteur laitier (0,1 %).

Les certificats délivrés dans le cadre des adjudications ont été rendus cessibles. Le beurre « 80 % » a été supprimé des produits éligibles aux restitutions par voie d'adjudication.

**Evolution des taux de restitution sur l'année 2007  
(€/100 kg, par date d'entrée en vigueur)**



Source : Office de l'Elevage d'après Commission

- Bilan de l'année GATT XII (1<sup>er</sup> juillet 2006 - 30 juin 2007)

Compte tenu de la mise à zéro des restitutions sur la poudre de lait écrémé avant le début de l'année GATT 2006/07, le contingent correspondant n'a pas été utilisé.

La mise à zéro vers le milieu de l'année GATT des restitutions sur les **poudres grasses et laits concentrés** a fortement influencé l'utilisation du contingent « Autres produits laitiers ». L'utilisation sur l'ensemble de la période des 12 mois est de 458.576 tonnes sur 1.000.900 tonnes disponibles, soit environ 45 % contre 77 % l'année précédente. Jusqu'à la mise à zéro des restitutions, le taux d'utilisation de ce contingent était comparable à celui de la période 2006/07. Il a ensuite logiquement diminué jusqu'à la fin de la période.

En ce qui concerne le contingent **beurre/butteroil**, l'utilisation en 2006/07 est restée en-deçà de celle de la période précédente jusqu'au mois de février 2007. Les délivrances de certificats ont démarré timidement puis se sont accélérées à partir de décembre 2006 pour rejoindre le niveau de l'année précédente en février.

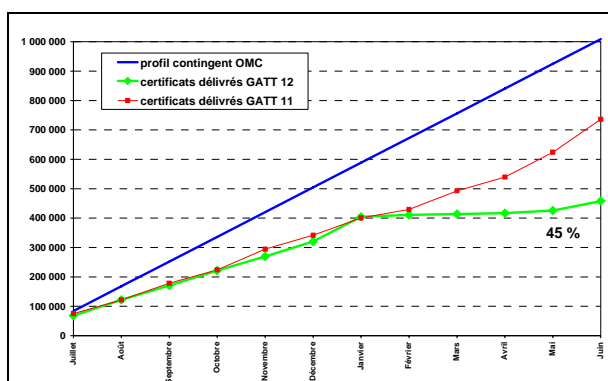
A partir de mars 2006, les baisses successives des restitutions, qui ont abouti à leur mise à zéro en juin 2007, ainsi que la limitation de la durée de validité des certificats au 30 juin 2007 pour toutes les demandes de certificats introduites entre le 1<sup>er</sup> mars et le 24 mai 2007, ont entraîné un ralentissement des préfixations. Au final, sur l'année GATT XII complète, les demandes de certificats ont porté sur 252.864 tonnes pour un contingent disponible de 411.600 tonnes, soit une utilisation de 61 % contre 74 % en GATT XI.

Enfin, en ce qui concerne les **fromages**, l'utilisation du contingent est restée soutenue malgré une baisse par rapport à l'année GATT précédente. Les demandes de certificats ont porté sur 290.870 tonnes sur un contingent de 331.700 tonnes, soit une utilisation de 88 % contre 98,5 % en 2005/06.

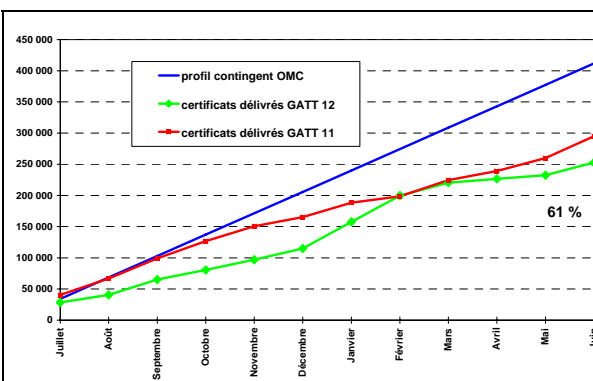
Comme l'année précédente, les utilisations sont restées au-dessus du profil mensuel théorique jusqu'au mois de mars 2007 et c'est la limitation de la durée de validité des certificats au 30 juin 2007 pour toutes les demandes de certificats introduites entre le 1<sup>er</sup> mars et le 14 juin 2007 qui a permis de respecter les engagements GATT. Cependant, la mise à zéro des restitutions pour l'ensemble des fromages le 15 juin 2007, parallèlement au retour à une validité normale pour les certificats, a conduit à une réduction sensible des certificats délivrés en juin 2007 par rapport à juin 2006. Les certificats délivrés ont porté sur 3.077 tonnes en juin 2007 contre 35.436 tonnes en juin 2006. D'où, au final, une utilisation du contingent inférieure à celle de l'année précédente.

Evolution cumulée des certificats délivrés (tonnes) au regard du contingent OMC

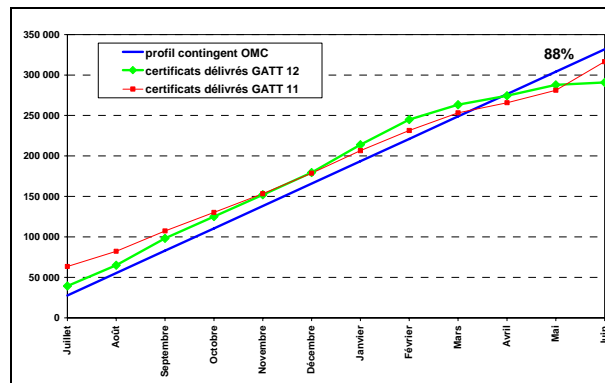
Autres produits laitiers



Beurre/butteroil



## Fromages



Source : Office de l'Elevage d'après Commission

### - 1<sup>er</sup> semestre de l'année GATT XIII (1<sup>er</sup> juillet 2007 - 30 juin 2008)

L'ensemble des restitutions sur les produits laitiers sont à zéro depuis le début de l'année GATT XIII. Mais les restitutions restent ouvertes sur la partie sucrée des poudres grasses et des laits concentrés.

Aussi, seul le contingent « autres produits laitiers » est utilisé depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007, pour des quantités très faibles. A fin novembre 2007, les certificats délivrés, concernant essentiellement les laits concentrés, portent sur 6.884 tonnes, soit une utilisation de 1,6 % du contingent théorique disponible pour les cinq premiers mois de la période GATT concernée.

### • Contingents d'imports

#### - Les contingents d'importation dans le cadre des accords OMC

Dans le cadre de l'OMC, l'Union européenne s'est engagée à ce que ses importations atteignent à partir de 2000/01 (fin de période d'application) 5 % de sa consommation intérieure calculée sur une base historique des années 1986/1988 pour le beurre, la poudre de lait écrémé et les fromages.

Dans ce but, les contingents d'importation préférentielle de beurre néo-zélandais (77.402 tonnes par an) et de fromages néo-zélandais, australiens et canadiens (19.211 tonnes par an) ont été pérennisés au titre de l'**accès courant**. Ces importations bénéficient d'un droit de douane historique d'un montant faible (beurre : 86,88 €/ 100 kg ; fromages : 13,75 à 17,06 €/100 kg net).

Ces contingents n'ont pas évolué en 2007. Suite à une modification de l'accord avec la Nouvelle-Zélande, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008, le contingent de beurre néo-zélandais sera revu à la baisse (74.693 tonnes) en contrepartie de son ouverture au beurre doux, et le droit de douane sera abaissé de 86,88 €/100 kg à 70 €/100 kg.

L'Union européenne a également ouvert progressivement des contingents supplémentaires dans le cadre d'un « **accès minimum** ». Ces contingents sont ouverts à tous les Pays Tiers sur

des périodes allant du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin. Les opérateurs ne doivent s'acquitter que de 32 % du droit de douane « de base ».

L'aboutissement des négociations avec le Canada, a conduit à augmenter de 537 tonnes le contingent « accès minimum » de lait écrémé en poudre au 1<sup>er</sup> janvier 2007. Les autres contingents « accès minimum » n'ont pas été modifiés en 2007. Au final, pour l'année 2007, ces contingents s'établissaient à 11.360 tonnes pour le beurre, 68.537 tonnes pour le lait écrémé et 83.748 tonnes pour les fromages.

### **- Les contingents d'importation dans le cadre des accords d'association avec les Pays de l'Est**

Avec l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'Union européenne au 1<sup>er</sup> janvier 2007, les derniers contingents d'importation dans le cadre d'accords d'association avec les Pays de l'Est, négociés dès 1992 ont été supprimés.

### **- Les autres contingents d'importation**

L'Union européenne est également liée par des accords préférentiels avec les Pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique), l'Afrique du Sud, le Chili, Israël, la Norvège, la Suisse et la Turquie.

**En 2007, l'Union a conclu un nouvel accord avec l'Islande**, qui offre à ce pays un contingent de 350 tonnes de beurre et 380 tonnes de « skyr » (dessert à base de lait). Ce contingent a été ouvert le 1<sup>er</sup> juillet 2007 ; compte tenu de la date d'entrée en vigueur de l'accord, 1<sup>er</sup> mars 2007, le contingent a été limité pour 2007 à 262 tonnes de beurre et 285 tonnes de « skyr ».

Ci-après figurent les éléments à retenir concernant les principaux contingents ouverts suite à la conclusion d'**accords bilatéraux** :

Pour la **Suisse**, certains fromages (emmental, berkäse, vacherin fribourgeois, ...) bénéficient depuis 2002, sans limite quantitative, d'une exemption de droits de douane ou d'un droit réduit de 20 % par an. Ce principe a disparu le 1<sup>er</sup> juin 2007.

Pour tous les autres fromages, une exemption de droits est accordée dans le cadre d'un contingent progressif, 7.646 tonnes du 1<sup>er</sup> juillet 2006 au 31 mai 2007. Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2007, cette exemption vaut sans limitation quantitative.

Un contingent progressif pour les yaourts et la crème de lait, est resté fixe à 2.000 tonnes par an, du 1<sup>er</sup> juillet 2003 (date de son ouverture) au 31 mai 2007. Depuis cette date, les importations de ces produits se font en franchise de droits sans limite quantitative.

Pour la **Norvège**, l'accord prévoit une exemption de droit de douane pour une quantité de 4.000 tonnes de fromages (jalsberg, edam et gouda norvégiens, fromages frais, ...). Les volumes et la gamme de fromages demeurent fixes depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2004. Les deux contingents qui existaient, ont été fusionnés au 1<sup>er</sup> janvier 2007 suite à la révision de l'accord entre l'Union européenne et la Norvège.

Pour l'**Afrique du Sud**, une suppression des droits de douane est prévue pour certains fromages dans la limite d'un contingent. Ce dernier, fixé initialement à 5.000 tonnes pour l'année 2000, augmente graduellement de 250 tonnes par an pendant dix ans pour être supprimé en 2010. En 2007, il porte sur 6.750 tonnes. Pour certains autres produits laitiers, une suppression graduelle des droits de douane est prévue sur la même période 2000-2010. En 2007, la réduction des droits de douane était par exemple de 73 % sur le lait liquide et les yaourts.

A noter également que le contingent d'importation ouvert à certains fromages originaires de Turquie (kashkaval, tulum peyniri, fromages de type feta) a été porté de 1.500 tonnes à 2.300 tonnes au 1<sup>er</sup> janvier 2007 compte tenu de l'élargissement de l'Union européenne.

**Bilan des contingents et des concessions tarifaires dans l'Union européenne en 2007 (en tonnes)**

ORIGINE	Beurre	Poudres de lait (1)	Fromages (2)	Autres produits laitiers (3)
Accès courant (4)				
Australie			4 211	
Canada			4 000	
Nouvelle-Zélande	77 402		11 000	
Accès minimum (5)	11 360	68 537	83 748	
<b>Accès (courant+minimum)</b>	<b>88 762</b>	<b>68 537</b>	<b>102 959</b>	<b>0</b>
Suisse (jusqu'au 31 mai 2007)			7 646	2 000
Suisse (tous fromages depuis 1 <sup>er</sup> juin)			+	+
Norvège			4 000	
Turquie			2 300	
Turquie			+	
ACP			1 000	1 000
ACP	+			+
Afrique du sud			6 750	
Afrique du sud			+	+
Chili			1 725	
Israël				896
Islande	262		285	
<b>Accords association (6)</b>	<b>262</b>	<b>0</b>	<b>23 706</b>	<b>3 896</b>
<b>Total général</b>	<b>89 024</b>	<b>68 537</b>	<b>126 665</b>	<b>3 896</b>

Source : Office de l'Elevage d'après Commission

- (1) Principalement de la poudre de lait écrémé (ex : accès minimum), sinon poudre de lait entier  
(2) Accès minimum : fromages destinés à la transformation, emmental fondu ou non, cheddar  
Suisse : emmental, fribourgeois, sbrinz, berkäse  
(3) Certaines crèmes de lait et yoghourts  
(4) Contingent d'import fixé par pays d'origine  
(5) Contingent d'import ouvert à tous les Pays Tiers  
(6) Accords préférentiels avec les pays ACP, Afrique du Sud, Chili, Israël, Norvège, Suisse et Turquie  
+ : Droit préférentiel ou droit nul sans limitation quantitative

## Le bilan " Livraisons " des campagnes laitières dans l'Union européenne

Tableau 1 : Campagne 2006/07

	Taux MG (g/kg)	Référence MG (g/kg)	QGG (tonnes)	Quantité disponible (tonnes)	Collecte (tonnes)	Correctif MG (tonnes)	Collecte corrigée (tonnes)	Bilan* 2006/2007 (tonnes)	Bilan/QGG	Correctif MG/QGG
Belgique	40,70	36,92	3 262 990	3 287 346	3 046 371	203 014	3 249 385	- 37 961	- 1,2 %	6,2 %
Danemark	42,78	43,59	4 477 305	4 477 305	4 505 925	0	4 505 925	28 620	0,6 %	0,0 %
Allemagne	41,44	40,08	27 908 872	27 903 012	27 273 183	638 485	27 911 668	8 656	0,0 %	2,3 %
Grèce	38,91	36,10	819 561	819 451	738 285	36 794	775 079	- 44 372	- 5,4 %	4,5 %
Espagne	37,34	36,42	6 050 261	6 052 815	5 866 136	94 195	5 960 331	- 92 484	- 1,5 %	1,6 %
France	40,21	39,50	24 006 673	24 027 765	23 098 366	292 877	23 391 243	- 636 523	- 2,7 %	1,2 %
Irlande	37,58	35,81	5 393 314	5 394 083	5 213 803	165 592	5 379 395	- 14 688	- 0,3 %	3,1 %
Italie	36,74	36,87	10 280 494	10 239 951	10 857 574	0	10 857 574	617 623	6,0 %	0,0 %
Luxembourg	41,86	39,17	269 899	269 912	258 145	12 491	270 637	725	0,3 %	4,6 %
Pays-Bas	43,80	42,40	11 052 450	11 052 431	10 828 259	254 924	11 083 183	30 751	0,3 %	2,3 %
Autriche	41,74	40,36	2 653 537	2 661 854	2 682 375	66 194	2 748 569	86 715	3,3 %	2,5 %
Portugal	38,40	37,20	1 920 948	1 920 948	1 831 841	35 281	1 867 123	- 53 825	- 2,8 %	1,8 %
Finlande	41,60	43,40	2 412 010	2 411 952	2 340 588	0	2 340 588	- 71 364	- 3,0 %	0,0 %
Suède	42,10	43,40	3 316 415	3 316 415	3 117 889	0	3 117 889	- 198 526	- 6,0 %	0,0 %
Royaume-Uni	40,40	39,70	14 554 080	14 492 531	13 839 607	173 566	14 013 173	- 479 357	- 3,3 %	1,2 %
<b>UE à 15</b>	<b>40,46</b>	<b>39,60</b>	<b>118 378 808</b>	<b>118 326 801</b>	<b>115 498 347</b>	<b>1 973 415</b>	<b>117 471 762</b>	<b>773 090</b>		
Rép. tchèque	39,02	42,08	2 735 310	2 735 310	2 681 830	0	2 681 830	- 53 480	- 2,0 %	0,0 %
Estonie	40,60	43,10	633 434	633 138	592 988	0	587 492	- 45 647	- 7,2 %	0,0 %
Chypre	35,63	34,61	142 777	142 776	140 807	2 607	143 415	638	0,4 %	1,8 %
Lettonie	42,76	40,26	715 404	716 154	610 302	26 665	636 967	- 79 186	- 11,1 %	3,7 %
Lituanie	41,09	39,81	1 586 146	1 586 146	1 324 682	28 718	1 353 400	- 232 746	- 14,7 %	1,8 %
Hongrie	35,55	36,22	1 879 678	1 876 785	1 551 624	0	1 551 624	- 325 161	- 17,3 %	0,0 %
Malte	-	-	48 698	48 698	41 237	0	41 237	- 7 461	- 15,3 %	0,0 %
Pologne	39,55	39,10	9 192 243	9 194 165	8 899 613	67 783	8 967 396	- 226 769	- 2,5 %	0,7 %
Slovaquie	37,14	37,10	1 030 037	1 030 157	962 536	4 065	966 601	- 63 556	- 6,2 %	0,4 %
Slovénie	40,41	41,07	553 477	554 023	518 480	0	518 480	- 35 543	- 6,4 %	0,0 %
<b>NEM 10</b>	<b>39,24</b>	<b>39,45</b>	<b>18 517 204</b>	<b>18 518 324</b>	<b>17 324 099</b>	<b>129 839</b>	<b>17 448 442</b>	<b>638</b>		
<b>UE à 25</b>	<b>40,30</b>	<b>39,58</b>	<b>136 896 013</b>	<b>136 845 125</b>	<b>132 822 445</b>	<b>2 103 254</b>	<b>134 920 204</b>	<b>773 728</b>		

Tableau 2 : Campagne 2005/06

	Taux MG (g/kg)	Référence MG (g/kg)	QGG (tonnes)	Quantité disponible (tonnes)	Collecte (tonnes)	Correctif MG (tonnes)	Collecte corrigée (tonnes)	Bilan* 2005/2006 (tonnes)	Bilan/QGG	Correctif MG/QGG
Belgique	40,99	36,93	3 241 729	3 271 875	3 047 763	220 009	3 267 772	- 4 103	- 0,1 %	6,8 %
Danemark	43,02	43,64	4 454 890	4 454 890	4 451 724	0	4 451 724	- 3 167	- 0,1 %	0,0 %
Allemagne	41,69	40,08	27 768 466	27 764 142	27 205 961	759 324	27 965 285	201 142	0,7 %	2,7 %
Grèce	38,66	36,10	819 675	819 663	742 425	33 633	776 058	- 43 605	- 5,3 %	4,1 %
Espagne	37,53	36,41	6 049 899	6 051 059	5 946 402	117 922	6 064 324	13 265	0,2 %	1,9 %
France	40,65	39,52	23 880 184	23 906 514	23 102 500	470 531	23 573 031	- 333 483	- 1,4 %	2,0 %
Irlande	37,72	35,81	5 391 602	5 392 030	5 121 207	175 389	5 296 596	- 95 434	- 1,8 %	3,3 %
Italie	36,90	36,87	10 284 048	10 253 487	10 889 518	1 160	10 890 678	637 191	6,2 %	0,0 %
Luxembourg	42,00	39,16	268 554	268 600	258 258	13 207	271 465	2 865	1,1 %	4,9 %
Pays-Bas	44,10	42,40	11 000 292	10 998 651	10 681 509	311 627	10 993 136	- 5 514	- 0,1 %	2,8 %
Autriche	42,07	40,36	2 636 061	2 645 944	2 640 619	79 379	2 719 998	74 054	2,8 %	3,0 %
Portugal	38,40	37,20	1 911 803	1 934 807	1 898 658	36 564	1 935 221	414	0,0 %	1,9 %
Finlande	41,60	43,40	2 399 925	2 399 950	2 362 401	0	2 362 401	- 37 548	- 1,6 %	0,0 %
Suède	42,40	43,40	3 300 000	3 300 000	3 152 109	0	3 152 109	- 147 891	- 4,5 %	0,0 %
Royaume-Uni	40,20	39,70	14 486 039	14 420 376	14 010 799	134 816	14 145 615	- 274 761	- 1,9 %	0,9 %
<b>UE à 15</b>	<b>40,67</b>	<b>39,60</b>	<b>117 893 168</b>	<b>117 886 312</b>	<b>115 511 853</b>	<b>2 353 561</b>	<b>117 865 414</b>	<b>928 932</b>		
Rép. tchèque	39,20	42,10	2 678 932	2 678 932	2 695 521	0	2 695 521	16 590	0,6 %	0,0 %
Estonie	41,80	43,10	604 422	605 137	570 035	0	569 308	- 35 829	- 5,9 %	0,0 %
Chypre	35,05	34,60	142 406	142 419	142 462	1 288	143 750	1 331	0,9 %	0,9 %
Lettonie	42,94	40,31	677 568	678 417	542 567	24 984	567 551	- 110 867	- 16,4 %	3,7 %
Lituanie	41,27	39,87	1 520 288	1 520 288	1 219 548	29 923	1 249 471	- 270 817	- 17,8 %	2,0 %
Hongrie	35,84	36,22	1 834 879	1 835 042	1 580 881	0	1 580 881	- 254 161	- 13,9 %	0,0 %
Malte	-	-	48 698	48 698	41 194	0	41 194	- 7 504	- 15,4 %	0,0 %
Pologne**	39,87	39,17	8 725 543	8 729 704	8 810 327	121 440	8 931 767	202 063	2,3 %	1,4 %
Slovaquie	37,21	37,10	1 004 991	1 005 111	975 140	5 658	980 797	- 24 314	- 2,4 %	0,6 %
Slovénie**	41,04	41,07	533 214	535 578	508 914	0	508 914	- 26 663	- 5,0 %	0,0 %
<b>NEM 10</b>	<b>39,50</b>	<b>39,48</b>	<b>17 770 941</b>	<b>17 775 003</b>	<b>17 086 589</b>	<b>183 293</b>	<b>17 268 927</b>	<b>219 983</b>		
<b>UE à 25</b>	<b>40,52</b>	<b>39,58</b>	<b>135 664 109</b>	<b>135 661 315</b>	<b>132 598 442</b>	<b>2 536 854</b>	<b>135 134 341</b>	<b>1 148 915</b>		

Source : Office de l'Elevage d'après Commission européenne

MG : matière Grasse – QGG : Quantité Global Garantie

\* Bilan &gt; 0 = dépassement ; bilan &lt; 0 = sous réalisation ; bilan UE = somme des dépassements

\*\* Pour la Pologne et la Slovénie, le régime des quotas n'est applicable qu'à partir de la campagne 2005/2006

Tableau 3 : Collecte brute de lait de vache dans l'Union européenne

1000 tonnes

	2003	2004	2005	2006	2007*	% 07*/06
Allemagne	27 320,4	27 113,1	27 380,2	26 875,8	27 243,1	1,4
Autriche	2 645,2	2 616,9	2 618,8	2 671,2	2 652,5	-0,7
Belgique	2 828,8	2 845,3	2 867,7	2 837,0	2 871,2	1,2
Danemark	4 535,2	4 433,3	4 451,3	4 491,3	4 511,0	0,4
Espagne	5 892,9	5 906,8	5 914,0	5 759,1	5 711,6	-0,8
Finlande	2 393,1	2 372,7	2 361,7	2 347,6	2 297,8	-2,1
France	23 096,6	22 822,6	23 342,9	22 905,7	22 906,7	0,0
Grèce	649,3	647,0	696,0	731,4	701,9	-4,0
Irlande	5 310,0	5 267,8	5 061,2	5 235,3	5 217,8	-0,3
Italie	9 991,7	9 969,3	10 127,1	9 936,3	10 111,5	1,8
Pays-Bas	10 692,5	10 531,7	10 407,6	10 625,6	10 716,5	0,9
Luxembourg	256,6	258,0	258,2	254,9	258,6	1,4
Portugal	1 817,5	1 875,2	1 911,3	1 850,7	1 826,3	-1,3
Royaume-Uni	14 554,4	14 114,4	14 038,4	13 920,2	13 629,0	-2,1
Suède	3 206,2	3 229,2	3 162,8	3 130,3	2 984,6	-4,7
<b>UE à 15</b>	<b>115 190,4</b>	<b>114 003,3</b>	<b>114 599,2</b>	<b>113 572,4</b>	<b>113 640,2</b>	<b>0,1</b>
Chypre	151,8	139,7	143,8	138,5	143,4	3,6
Estonie	485,1	536,1	571,0	605,9	591,6	-2,4
Hongrie	1 682,7	1 589,6	1 608,8	1 445,4	1 393,9	-3,6
Lettonie	435,7	463,7	501,7	592,3	638,6	7,8
Lituanie	1 025,5	1 138,6	1 201,5	1 296,9	1 343,7	3,6
Malte	40,0	41,2	41,6	41,4	39,9	-3,6
Pologne	7 349,5	7 975,9	8 821,2	8 813,2	8 702,3	-1,3
Rép. tchèque	2 606,7	2 565,8	2 545,7	2 392,5	2 453,3	2,5
Slovaquie	976,5	937,2	968,0	961,7	963,5	0,2
Slovénie	498,6	503,4	508,6	511,1	532,2	4,1
<b>NEM 10</b>	<b>15 252,1</b>	<b>15 891,2</b>	<b>16 911,9</b>	<b>16 798,9</b>	<b>16 802,5</b>	<b>0,0</b>
Bulgarie				789,1	746,6	-5,4
Roumanie				1 106,9	1 145,9	3,5
<b>NEM 2</b>				<b>1 896,0</b>	<b>1 892,5</b>	<b>-0,2</b>
<b>UE à 25</b>	<b>130 442,5</b>	<b>129 894,5</b>	<b>131 511,1</b>	<b>130 371,3</b>	<b>130 442,6</b>	<b>0,1</b>
<b>UE à 27</b>				<b>132 267,3</b>	<b>132 335,1</b>	<b>0,1</b>

\* Estimations

Source : Office de l'Élevage d'après Eurostat, ZMP, statistiques nationales

Tableau 4 : Fabrications de beurre et MGLA dans l'Union européenne

	1000 tonnes					
	2003	2004	2005	2006	2007*	% 07*/06
Allemagne	451,9	443,8	450,0	437,1	446,1	2,0
Autriche	32,5	32,2	30,4	32,2	34,7	7,8
Belgique	113,6	117,1	110,0	104,2	105,7	1,5
Danemark	53,0	46,8	44,4	38,3	37,2	-2,9
Espagne	52,0	50,4	57,5	46,3	39,1	-15,6
Finlande	58,3	58,4	57,0	56,9	55,5	-2,4
France	429,3	410,5	415,5	401,2	407,7	1,6
Grèce	0,6	0,7	0,8	1,0	1,2	20,0
Irlande	140,1	136,8	143,0	139,1	138,7	-0,3
Italie	122,3	121,1	129,5	119,6	118,2	-1,1
Pays-Bas	116,5	101,7	100,1	121,7	128,6	5,7
Luxembourg	3,1	3,1	3,1	3,1	3,1	0,0
Portugal	26,3	26,0	26,7	28,7	26,9	-6,1
Royaume-Uni	147,6	121,6	129,8	116,6	120,1	3,0
Suède	30,3	40,6	33,5	30,0	26,7	-11,1
<b>UE à 15</b>	<b>1 777,4</b>	<b>1 710,8</b>	<b>1 731,3</b>	<b>1 676,0</b>	<b>1 689,7</b>	<b>0,8%</b>
Bulgarie	-	-	-	-	2,8	-
Chypre	-	-	0,3	0,3	1,1	266,7
Estonie	12,3	8,4	8,5	8,1	7,8	-3,7
Hongrie	12,0	9,6	10,8	8,0	7,8	-2,6
Lettonie	-	4,9	7,4	5,7	6,5	13,2
Lituanie	17,6	16,0	13,4	14,5	14,2	-2,1
Malte	-	-	-	-	-	-
Pologne	150,5	165,3	173,3	158,9	162,2	2,1
Rép. tchèque	65,2	48,0	42,2	41,3	38,0	-8,1
Roumanie	-	-	7,1	7,7	8,1	5,7
Slovaquie	15,0	10,9	8,4	8,9	10,0	12,1
Slovénie	-	-	-	2,8	2,6	-7,1
<b>NEM 12</b>	<b>272,6</b>	<b>263,1</b>	<b>271,4</b>	<b>256,2</b>	<b>261,0</b>	<b>1,9</b>
<b>UE à 27</b>	<b>2 050,0</b>	<b>1 973,9</b>	<b>2 002,7</b>	<b>1 932,2</b>	<b>1 950,7</b>	<b>1,0</b>

\* Estimations

Source : Office de l'Élevage d'après Eurostat, ZMP, statistiques nationales

Tableau 5 : Fabrications de poudre de lait écrémé dans l'Union européenne

	1000 tonnes					
	2003	2004	2005	2006	2007*	% 07*/06
Allemagne	310,3	228,6	231,9	191,1	228,6	19,6
Autriche	8,9	5,9	7,4	3,8	3,2	-14,7
Belgique	83,6	73,3	71,6	65,3	75,3	15,2
Danemark	43,8	17,5	15,4	20,9	19,2	-7,9
Espagne	15,8	4,4	4,7	0,6	1,6	163,6
Finlande	17,4	20,9	21,0	17,5	14,1	-19,7
France	273,5	229,8	276,0	267,3	245,3	-8,2
Grèce	-	-	-	-	-	-
Irlande	78,5	65,9	55,3	68,5	81,5	19,0
Italie	-	-	-	-	-	-
Pays-Bas	65,8	52,8	57,3	50,0	39,6	-20,9
Luxembourg	-	-	-	-	-	-
Portugal	9,1	8,2	7,0	6,8	6,1	-10,3
Royaume-Uni	114,8	87,6	69,2	71,9	nd	-
Suède	35,2	36,3	16,1	13,1	17,3	31,7
<b>UE à 15**</b>	<b>1 056,7</b>	<b>831,2</b>	<b>832,9</b>	<b>776,8</b>	<b>731,7</b>	<b>3,8%</b>
Bulgarie	-	-	-	-	-	-
Chypre	-	-	-	-	-	-
Estonie	10,4	10,9	9,3	7,3	10,0	37,5
Hongrie	-	3,4	1,2	-	-	-
Lettonie	-	2,7	2,9	2,0	nd	-
Lituanie	10,6	12,3	11,2	0,0	0,0	-
Malte	-	-	-	-	-	-
Pologne	128,6	125,0	140,0	124,5	118,4	-4,9
Rép. tchèque	39,3	30,8	32,4	19,1	23,2	21,3
Roumanie	-	-	6,3	5,2	5,0	-4,1
Slovaquie	11,8	6,7	5,7	5,7	nd	-
Slovénie	-	-	-	0,2	-	-
<b>NEM 12**</b>	<b>200,7</b>	<b>191,8</b>	<b>209,0</b>	<b>164,0</b>	<b>156,6</b>	<b>0,2</b>
<b>UE à 27**</b>	<b>1 257,4</b>	<b>1 023,0</b>	<b>1 041,9</b>	<b>940,8</b>	<b>888,2</b>	<b>3,1</b>

\* Estimations

Source : Office de l'Élevage d'après Eurostat, ZMP, statistiques nationales

\*\* Le chiffre d'évolution de 2007 par rapport à 2006 est établi hors Royaume-Uni, Slovaquie et Lettonie pour lesquels les données sont indisponibles sur toute l'année 2007

**Tableau 6 : Fabrications de poudre à plus de 1,5 % de Matières Grasses  
dans l'Union européenne**

	1000 tonnes					
	2003	2004	2005	2006	2007*	% 07*/06
Allemagne	154,4	161,8	153,8	146,5	156,1	6,6
Autriche	1,4	1,2	2,5	2,7	2,5	-8,1
Belgique	72,3	74,3	80,4	70,7	69,4	-1,9
Danemark	82,1	87,1	93,5	92,2	92,6	0,4
Espagne	9,1	6,3	5,5	8,5	5,1	-40,2
Finlande	2,0	1,9	2,3	2,2	2,9	31,8
France	205,6	198,5	192,8	158,2	145,3	-8,2
Grèce	-	-	-	-	-	-
Irlande	31,0	31,7	35,2	33,6	33,5	-0,2
Italie	-	-	-	-	-	-
Pays-Bas	115,8	110,7	107,4	108,3	110,5	2,1
Luxembourg	-	-	-	-	-	-
Portugal	9,3	10,0	8,8	9,2	8,6	-6,6
Royaume-Uni	101,5	80,3	52,3	42,3	nd	-
Suède	5,5	11,7	32,4	36,5	35,9	-1,6
<b>UE à 15**</b>	<b>790,0</b>	<b>775,5</b>	<b>766,9</b>	<b>710,9</b>	<b>662,4</b>	<b>-0,9%</b>
Bulgarie	-	-	-	-	-	-
Chypre	-	-	-	-	-	-
Estonie	6,0	8,1	8,1	5,5	5,2	-5,4
Hongrie	14,5	0,2	1,1	0,3	-	-
Lettonie	-	1,6	1,9	5,4	nd	-
Lituanie	4,0	3,9	0,2	0,2	0,2	-
Malte	-	-	-	-	-	-
Pologne	-	42,4	53,8	37,5	38,3	2,1
Rép. tchèque	20,4	19,2	16,8	15,6	12,9	-17,4
Roumanie	-	-	4,1	3,3	4,4	33,8
Slovaquie	2,3	4,7	6,6	5,7	nd	-
Slovénie	-	-	-	-	-	-
<b>NEM 12**</b>	<b>47,2</b>	<b>80,1</b>	<b>92,6</b>	<b>73,5</b>	<b>61,0</b>	<b>-2,3</b>
<b>UE à 27**</b>	<b>837,2</b>	<b>855,6</b>	<b>859,5</b>	<b>784,4</b>	<b>723,4</b>	<b>-1,0</b>

\* Estimations

Source : Office de l'Élevage d'après Eurostat, ZMP, statistiques nationales

\*\* Le chiffre d'évolution de 2007 par rapport à 2006 est établi hors Royaume-Uni, Slovaquie et Lettonie pour lesquels les données sont indisponibles sur toute l'année 2007

**Tableau 7 : Fabrications de fromages au lait de vache dans l'Union européenne**  
- hors fromages fondus -

1000 tonnes

	2003	2004	2005	2006	2007*	% 07*/06
Allemagne	1 816,5	1 865,2	1 929,6	1 994,6	1 993,5	-0,1
Autriche	146,6	139,8	144,6	147,8	153,6	3,9
Belgique	59,5	62,7	59,7	64,9	67,9	4,6
Danemark	326,8	335,3	355,4	335,6	351,8	4,8
Espagne	133,2	133,1	135,7	133,9	130,5	-2,5
Finlande	102,8	97,4	97,2	99,9	102,8	2,9
France	1 692,8	1 731,6	1 711,3	1 719,8	1 767,4	2,8
Grèce	26,6	22,0	17,3	12,6	12,6	0,3
Irlande	111,9	118,0	118,8	136,8	135,3	-1,1
Italie	1 013,3	1 021,7	1 033,8	1 048,8	1 035,9	-1,2
Pays-Bas	652,8	671,4	664,5	711,5	732,2	2,9
Luxembourg	2,9	2,9	2,9	2,9	2,9	0,0
Portugal	58,0	57,2	57,9	55,7	56,0	0,6
Royaume-Uni	345,0	351,6	384,8	398,0	373,0	-6,3
Suède	125,1	117,8	118,3	119,1	109,5	-8,0
<b>UE à 15</b>	<b>6 613,8</b>	<b>6 727,7</b>	<b>6 831,8</b>	<b>6 981,9</b>	<b>7 025,1</b>	<b>0,6</b>
Bulgarie	-	-	-	74,9	73,6	-1,8
Chypre	-	0,9	1,2	1,6	1,5	-4,2
Estonie	23,6	22,3	27,6	32,8	31,1	-5,2
Hongrie	71,3	65,0	59,5	70,5	70,1	-0,5
Lettonie	-	29,1	32,4	19,7	21,5	9,3
Lituanie	51,4	57,4	59,2	64,3	90,5	40,8
Malte	-	-	0,1	-	2,9	-
Pologne	466,2	495,6	528,2	583,9	612,6	4,9
Rép. tchèque	141,6	127,3	118,4	113,2	114,7	1,4
Roumanie	-	-	55,9	61,4	61,5	0,2
Slovaquie	36,2	32,2	38,7	43,5	40,6	-6,7
Slovénie	-	23,8	22,2	20,4	18,9	-7,3
<b>NEM 12</b>	<b>790,3</b>	<b>853,6</b>	<b>943,4</b>	<b>1 086,2</b>	<b>1 139,6</b>	<b>4,9</b>
<b>UE à 27</b>	<b>7 404,1</b>	<b>7 581,3</b>	<b>7 775,2</b>	<b>8 068,1</b>	<b>8 164,7</b>	<b>1,2</b>

\* Estimations

Source : Office de l'Élevage d'après Eurostat, ZMP, statistiques nationales

Tableau 8 : Exportations de l'Union européenne

1000 tonnes

	Beurre et butteroil <sup>(1)</sup>	Poudre de lait écrémé	Poudres grasses	Fromages	Caséines caséinates
1990	260	330	502	451	63
1991	322	253	618	484	60
1992	242	391	581	466	71
1993	199	279	579	526	61
1994	163	146	589	519	61
1995	230	376	597	528	64
1996	202	228	541	526	61
1997	228	283	573	512	58
1998	174	175	590	448	59
1999	169	273	577	398	63
2000	185	356	575	458	70
2001	176	141	481	469	66
2002	212	159	488	483	69
2003	317	222	482	510	77
2004	349	254	512	552	88
2005	342	194	493	546	92
2006	253	89	426	583	76
<b>2007<sup>(2)</sup></b>	<b>317</b>	<b>188</b>	<b>368</b>	<b>633</b>	<b>61</b>

<sup>(1)</sup>Equivalent beurre ; <sup>(2)</sup>estimations

Source : Office de l'Élevage d'après Eurostat

Tableau 9 : Importations de l'Union européenne

1000 tonnes

	Beurre et butteroil <sup>(1)</sup>	Poudre de lait écrémé	Poudres grasses	Fromages	Caséines caséinates
1990	89	14	3	113	63
1991	68	5	1	109	58
1992	48	3	1	110	54
1993	66	19	4	109	59
1994	65	31	5	118	87
1995	73	42	9	83	68
1996	96	59	6	95	56
1997	89	73	6	111	58
1998	92	66	8	127	57
1999	106	73	8	146	45
2000	104	78	8	148	49
2001	115	57	19	174	49
2002	116	69	18	155	50
2003	116	94	16	176	46
2004	100	47	6	124	48
2005	81	7	2	102	41
2006	83	19	2	108	45
<b>2007<sup>(2)</sup></b>	<b>59</b>	<b>17</b>	<b>2</b>	<b>88</b>	<b>39</b>

<sup>(1)</sup>Equivalent beurre ; <sup>(2)</sup>estimations

Source : Office de l'Élevage d'après Eurostat

Tableau 10 : Stocks publics dans l'Union européenne

tonnes

	Beurre			Lait écrémé en poudre		
	Entrées	Sorties	Stocks au 31/12	Entrées	Sorties	Stocks au 31/12
1983	636 449	57 100	692 100	880 353	473 762	982 885
1984	506 646	357 200	841 462	389 729	756 411	616 203
1985	490 515	336 163	995 811	247 314	344 971	519 726
1986	654 852	367 361	1 283 303	602 343	350 484	771 585
1987	367 989	784 800	859 909	53 537	351 997	473 125
1988	24 867	782 200	102 470	0	466 027	7 098
1989	0	82 172	20 298	0	2 287	4 811
1990	250 236	19 788	250 792	337 211	8 880	333 142
1991	173 955	163 908	260 839	198 570	117 329	414 383
1992	48 047	136 421	172 464	0	367 269	47 114
1993	32 169	44 056	160 577	10 709	20 873	36 950
1994	20 795	121 962	59 409	59 178	23 643	72 488
1995	125	39 928	19 606	0	58 106	14 382
1996	39 608	19 885	39 330	126 948	16 669	124 661
1997	2 919	30 960	11 287	33 729	22 969	135 421
1998	0	7 844	3 443	101 671	33 622	203 470
1999	55 439	4 008	54 874	95 704	119 163	180 011
2000	42 106	33 356	63 624	0	180 008	3
2001	38 909	36 666	65 867	0	3	0
2002	158 362	32 006	192 223	148 055	9 386	138 669
2003	41 096	10 393	222 926	110 066	53 916	194 819
2004	29 368	91 887	160 407	20 495	152 525	62 789
2005	36 393	75 689	121 111	2 910	58 075	7 624
2006	61 491	119 242	63 360	0	7 624	0
<b>2007</b>	<b>437</b>	<b>63 797</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Source : Office de l'Élevage d'après Commission européenne

Tableau 11 : Stockage privé de beurre dans l'Union européenne

1000 tonnes

	2003	2004	2005	2006	2007
Belgique	19,1	16,9	18,1	17,4	11,3
Danemark	3,5	3,3	3,5	2,5	2,1
Allemagne	32,3	20,1	35,0	27,6	33,7
Estonie	-	-	-	-	0,1
France	32,4	19,6	28,0	23,3	25,1
Irlande	20,8	18,2	20,7	15,7	13,8
Italie	0,5	0,3	-	0,0	0,0
Pays-Bas	56,2	40,0	35,1	28,2	32,2
Autriche	4,2	3,9	2,9	0,7	0,5
Pologne	-	-	0,1	-	0,0
Finlande	0,1	0,3	-	-	0,4
Royaume-Uni	5,5	3,8	3,1	2,1	4,9
<b>TOTAL UE</b>	<b>174,6</b>	<b>126,4</b>	<b>146,5</b>	<b>117,5</b>	<b>124,0</b>

Source : Office de l'Élevage d'après Commission européenne

**Tableau 12 : Aide au beurre pâtissier-glacier**  
Règlement (CE) n° 1898/2005

1000 tonnes	
Année	Quantité (1)
1985	261,7
1986	266,5
1987	245,6
1988	328,2
1989	273,9
1990	292,1
1991	351,4
1992	364,0
1993	391,6
1994	451,2
1995	429,7
1996	412,3
1997	432,2
1998	445,8
1999	458,7
2000	462,5
2001	473,5
2002	464,6
2003	490,3
2004	490,9
2005	480,5
2006	479,5
<b>2007</b>	<b>150,0</b>

Source : Office de l'Élevage d'après Commission européenne

(1) Beurre de marché : quantités adjudgées dans l'année.

Beurre de stock public : quantités déstockées dans l'année.

**Tableau 13 : Offres de beurre à l'intervention**

tonnes					
	2003	2004	2005	2006	2007
Allemagne		2 099		3 893	
Belgique					
Espagne	18 881	8 906	7 920	11 876	437
Estonie			1 027	861	
Finlande				1 200	
France	1 192	810		2 989	
Irlande	11 622	10 231	18 172	22 550	
Italie	6 832	5 801	5 502	3 570	
Lettonie			498	66	
Pays-Bas				2 134	
Pologne			1 510	4 507	
Portugal	1 954	1 924	919	3 342	
Rép. tchèque			796	1 164	
Royaume-Uni	615			3 503	
Slovaquie			40		
<b>Total UE</b>	<b>38 527</b>	<b>27 847</b>	<b>36 384</b>	<b>61 656</b>	<b>437</b>

Source : Office de l'Élevage d'après Commission européenne